

Bilan démographique et analyse de l'union libre

Etude réalisée pour le compte du
Ministère de la Famille et de l'Intégration du Grand-Duché de Luxembourg
en avril 2008

Lucile BODSON

Kristell LEDUC

Anne REINSTADLER

Anne VILLERET

Avril 2010

AVANT-PROPOS

Depuis 2007, le Ministère de la Famille et de l'Intégration, en collaboration avec le CEPS/INSTEAD, a entrepris un programme de recherche autour des questions de la famille et de la politique familiale. Les travaux menés en 2007, 2008 et 2009 ont porté un regard sur les développements récents de la politique familiale d'une part et sur des questions de portée plus générale d'autre part.

Les développements récents de la politique familiale se sont notamment manifestés par l'introduction du boni pour enfant en remplacement de la modération d'impôt pour enfant, et par l'introduction du chèque-service accueil. Ces deux dispositifs ont fait l'objet, chacun, d'une évaluation ex-ante.

* Le boni pour enfant, introduit en 2008 et ciblé sur les familles à bas revenus, marque en quelque sorte l'aboutissement d'un processus enclenché au début des années 1990 qui s'est traduit par une prise en charge de plus en plus importante des charges liées à la présence d'enfants par les prestations familiales au détriment de l'impôt. L'étude a eu pour objet de montrer si ce nouveau dispositif a effectivement permis de réduire les inégalités, et plus particulièrement la pauvreté des familles avec enfants.

* Le chèque-service accueil a été introduit en 2009 et ciblé sur l'ensemble des familles ayant recours à un mode de garde payant mais modulé selon le revenu des parents et la composition familiale. La mesure des dépenses de garde d'enfants avant et après la mise en place du dispositif a permis d'évaluer, par famille, le gain attendu de ce dispositif.

Les questions de portée plus générale sont au nombre de quatre :

* La question de la conciliation vie professionnelle-vie familiale a été abordée à travers une mise en perspective de la situation luxembourgeoise par rapport à celle d'un certain nombre d'autres pays européens (Allemagne, Belgique, France, Portugal, Finlande, Norvège, Royaume-Uni et Suède).

* Un état des lieux démographique a été réalisé, portant sur l'évolution récente des structures familiales, et mettant notamment l'accent sur l'union libre et les naissances hors mariage.

* Autour de la question des services à la petite enfance, il s'est agi de dresser le bilan de la disponibilité locale des structures collectives d'accueil et d'évaluer le lien entre cette disponibilité et l'emploi des mères des jeunes enfants

* Enfin, parce que les statistiques relatives au risque de pauvreté monétaire des enfants indiquent invariablement un taux élevé depuis une dizaine d'année, la question de la pauvreté des enfants a été creusée en privilégiant une approche comparative et multidimensionnelle.

Ce rapport fait partie des six rapports produits dans le cadre de ce programme de recherche.

Table des matières

INTRODUCTION GENERALE	3
CHAPITRE 1. Les structures familiales des ménages depuis 1970	5
Section 1. La taille moyenne des ménages privés (1970-2001).....	7
1. La taille moyenne des ménages privés continue de diminuer.....	7
2. Les effets contradictoires de l'immigration	10
3. Le Luxembourg se situe dans la moyenne européenne	11
Section 2. Evolution de la structure familiale des ménages (1970-2001).....	14
1. Les ménages familiaux avec enfants à charge	17
2. Les ménages familiaux sans enfant à charge	21
3. Les ménages non-familiaux	24
Section 3. Dans quels ménages vivent les enfants ?	25
1. La population des moins de 25 ans entre 1991 et 2001	26
2. La population des enfants à charge a vieilli.....	30
3. Les enfants à charge dans les structures familiales.....	30
CHAPITRE 2. Analyse de l'union libre et des naissances hors mariage	38
Section 1. Situation de la vie en couple en 2006.....	39
1. Deux personnes sur trois vivent en couple en 2006.....	39
2. Parmi les personnes qui vivent en couple, plus d'une sur dix vit en union libre.....	43
3. Parmi les personnes mariées, un quart a auparavant vécu en union libre.....	46
Section 2. La place de l'union libre dans le temps	47
1. L'évolution des formes d'union libre.....	47
2. L'union libre : une alternative au remariage.....	48
3. L'union libre, une alternative au premier mariage	49
Section 3. Emergence de l'union libre : quelques explications.....	52
CONCLUSION.....	54
BIBLIOGRAPHIE.....	56

INTRODUCTION GENERALE

Le XX^e siècle a été le siècle de l'éclatement des modèles familiaux dans l'ensemble des sociétés modernes. Le modèle familial dit « nucléaire » - un couple vivant avec ses enfants- a été, en moins d'un siècle, remis en cause. Il n'existe plus un modèle familial unique mais une multitude de modèles : la famille peut être monoparentale, recomposée, avec des demi-frères ou sœurs, des beaux-parents ou des beaux-enfants, menée par un couple marié ou en union libre.

Ce siècle a également été le siècle de la décohabitation. La taille moyenne des ménages s'en est trouvée nettement réduite : de 4,51 personnes par ménage en 1900, le Luxembourg ne compte plus que 2,51 personnes par ménage un siècle plus tard. En 2002, Mathias KUEPIE mettait en avant l'individualisation des comportements pour expliquer les mutations des structures familiales observées au Luxembourg au cours du XX^e siècle. En l'occurrence, au niveau des pratiques matrimoniales et familiales, l'individualisation des comportements s'est traduite notamment par un premier mariage plus tardif, une montée de la vie en célibataire, une augmentation du nombre des divorces, et une décohabitation entre les parents-âgés et leurs enfants-adultes.

Au cours des dernières décennies, l'Etat s'est positionné en accompagnateur de l'évolution des structures familiales avec des réformes telles que le divorce par consentement mutuel ou le partenariat.

L'objet de ce rapport est de :

- (1) fournir des données récentes sur la composition des structures des ménages et des structures familiales au Luxembourg et proposer un bilan de leur évolution depuis les années 1970,
- (2) présenter de manière détaillée la place grandissante prise par l'union libre dans les modes de cohabitation au Luxembourg.

CHAPITRE 1. Les structures familiales des ménages depuis 1970

Introduction

Depuis les années 1970, la taille et la structure de la population luxembourgeoise a connu plusieurs changements. L'évolution démographique y a joué un rôle essentiel.

La baisse de la fécondité s'est propagée sur tout le continent dès le début du XX^e siècle. Au Luxembourg, la baisse de la fécondité s'est poursuivie jusqu'au milieu des années 1980. La taille moyenne des fratries s'en est trouvée réduite.

La mortalité a également joué son rôle avec l'augmentation progressive mais continue de l'espérance de vie des individus. La durée de la vie en couple s'allonge, pour les couples qui durent.

De plus, l'immigration, plus forte au Luxembourg que dans les autres pays européens, a ralenti le vieillissement de la population et constitué un apport important de familles avec de jeunes enfants.

S'ajoute à l'évolution purement démographique, les changements intervenus dans les comportements familiaux et matrimoniaux. Depuis les années 1970, l'âge au mariage est en recul, le nombre de divorces augmente, l'union libre s'installe dans les couples, suivie par les naissances hors mariage. De plus, l'augmentation du niveau de vie des personnes âgées a permis leur décohabitation familiale. Quant aux jeunes, ils restent plus longtemps à la charge de leurs parents en raison de l'allongement de la durée des études et connaissent aujourd'hui une période de vie en célibataire au départ du domicile parental, avant de fonder une famille.

Ces changements démographiques, économiques et sociaux ont modifié le paysage familial luxembourgeois. La structure des ménages et les formes de vie familiale ont évolué.

L'analyse des données des recensements de la population nous permettront de mesurer l'ampleur de ces changements. Les résultats présentés dans ce chapitre sont tirés des recensements de 1970, 1981, 1991 et 2001. Tant que possible, les données relatives aux quatre vagues seront présentées. Cependant, les données des recensements de 1970 et 1981 ne permettent pas toujours de s'y référer en raison de leur ancienneté et des changements de définitions apportés au fil des recensements.

Ce chapitre se divise en trois sections. Dans la première section, nous reviendrons sur la baisse de la taille moyenne des ménages luxembourgeois et la position du Luxembourg au niveau européen. La seconde section portera sur les structures des ménages et les formes de vie familiale. L'évolution observée sur la période intercensitaire 1991-2001 sera également présentée. Enfin, la troisième partie se concentrera sur les enfants à charge et leur répartition dans les ménages familiaux.

Encadré 1.1 : Définitions

Ménage privé

Le ménage privé est constitué soit par une personne vivant habituellement seule, soit par deux ou plusieurs personnes qui, unies ou non par les liens de la famille, résident habituellement dans une même demeure et y ont une vie commune. Seront considérées comme faisant partie du ménage les personnes temporairement absentes au moment du recensement.

Les domestiques, les employés et les ouvriers logés au domicile de leur employeur sont considérés comme appartenant au ménage de ce dernier s'ils retournent moins d'une fois par semaine dans leur ménage.

Un **ménage d'isolé** est formé par une personne qui vit seule dans une unité d'habitation distincte ou qui occupe, en qualité de sous-locataire, une ou plusieurs pièces d'une unité d'habitation, mais qui ne forme pas, avec d'autres occupants de l'unité d'habitation, un ménage multiple.

Un **ménage multiple** est un groupe de deux personnes ou plus qui s'associent pour occuper une unité d'habitation, en totalité ou en partie, et pourvoir en commun à leurs besoins alimentaires et éventuellement aux autres besoins essentiels de l'existence. Le groupe peut se composer soit uniquement de personnes apparentées, soit de personnes non-apparentées, soit de personnes appartenant à l'une et l'autre de ces deux catégories ; il peut comprendre des pensionnaires, mais non des sous-locataires. Par exemple, un ménage composé d'un parent et d'enfant(s)-adulte(s) est un ménage multiple.

Un ménage collectif est un ensemble de personnes logeant dans certaines institutions (maisons de retraite, hôpitaux, établissements pour enfants handicapés, orphelinats, couvents, foyers pour étudiants ou travailleurs, établissements pénitentiaires etc.).

Les résidents des ménages collectifs ne sont pas inclus dans l'analyse présentée dans ce rapport.

Sources : STATEC (2003, 1994, 1984 et 1976)

Enfant

Est considéré comme enfant l'individu qui vit avec au moins l'un de ses parents dans le même ménage.

Enfant à charge : enfant âgé de moins de 16 ans ou entre [16-24] ans dont le statut économique n'est pas « au travail » (et qui ne recherche pas un emploi ou qui n'est pas prêt à commencer dans moins de 3 mois). (cf : EUROSTAT)

Enfant-adulte : par opposition à enfant à charge. Enfant actif.

Famille ou noyau familial

Groupe de personnes liées par des liens de filiation et d'alliance.

Une famille/un noyau familial rassemble plusieurs personnes, appartenant toutes à un même ménage. Pour déterminer une famille/un noyau familial au sens du recensement, on ne prend en compte que les liens de vie en couple et de filiation directe (parent/enfant à charge). Une famille/un noyau familial se compose au maximum de deux générations successives ; ce peut être un couple, avec ou sans enfant(s) à charge, ou une famille monoparentale.

Une **famille étendue** cohabite avec au moins une autre personne indépendante du noyau familial. Cette personne peut être un enfant adulte, un parent du couple parental, ou toute autre personne

apparentée ou non-apparentée au noyau familial. Les familles monoparentales et biparentales peuvent devenir des étendues.

Famille nucléaire : famille composée d'un couple parental, marié ou non, et d'enfants (à charge) issus de ce couple.

Famille recomposée : famille composée d'un couple d'adultes, mariés ou non, vivant avec au moins un enfant (à charge) né d'une union précédente de l'un des deux conjoints.

Famille monoparentale : famille composée d'un seul parent vivant avec un ou plusieurs enfants (à charge). Il existe des familles monoparentales étendues (composée d'un enfant-adulte par exemple).

Section 1. La taille moyenne des ménages privés (1970-2001)

Lors du recensement général de la population de 2001, 439 539 personnes ont été recensées, dont 432 037 personnes résidant dans un ménage privé et 7 502 personnes résidant dans un ménage collectif (soit 2% de la population totale). Ce rapport se concentre sur la population des ménages privés.

1. La taille moyenne des ménages privés continue de diminuer

A) 2,51 personnes par ménage en 2001

L'éclatement des modèles familiaux observé au cours du XX^e siècle a conduit à la réduction de la taille moyenne des ménages : de 4,77 personnes en 1900, le nombre moyen d'individus par ménage est passé à 3,07 en 1970 puis à 2,51 en 2001 (cf. graphique 1.1).

B) Des ménages plus petits et plus nombreux

Depuis les années 1970, la répartition des ménages selon leur taille a évolué, et ceci notamment en ce qui concerne les ménages les plus petits et les ménages les plus grands :

- La proportion de ménages de grande taille a été divisée par deux. Les ménages composés d'au moins 5 personnes ne représentent plus que 9,0% des ménages contre 17,1% en 1970.
- La part des ménages d'une personne a doublé, passant de 15,7% en 1970 à 29,3% en 2001.

Ce doublement de la part des ménages d'une personne pourrait s'expliquer par l'accroissement du phénomène de décohabitation au cours de la période. La décohabitation est induite par :

- le divorce et la séparation des couples,
- l'apparition puis le développement de périodes de vie en « célibataire », au moment de quitter le domicile parental ou suite à une séparation ou un divorce,

- la réduction de l'étendue familiale à deux générations au maximum c'est à dire la décohabitation entre les parents âgés et leurs enfants arrivés à l'âge de devenir eux-mêmes parents.

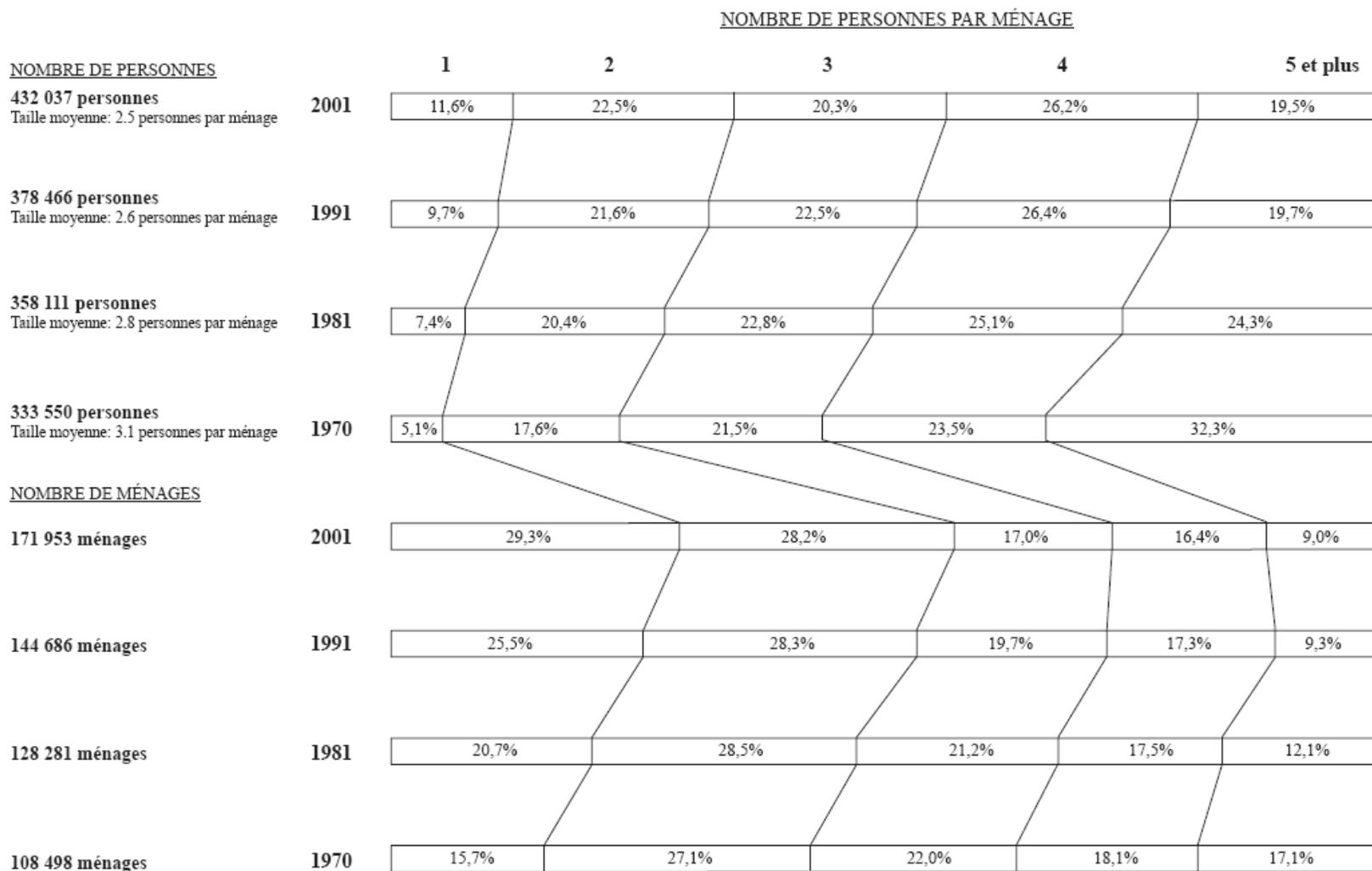
C) De plus en plus de personnes vivent seules

Depuis 1970, la proportion de personnes vivant dans des ménages de grande taille a diminué au profit des ménages d'une personne (cf. graphique 1.1) :

- 32,3% des personnes recensées vivaient dans un ménage composé de 5 personnes ou plus en 1971 contre 19,5% en 2001.
- La part de personnes vivant seules a plus que doublé sur cette période, passant de 5,1% à 11,6%.

GRAPHIQUE 1.1. MÉNAGES PRIVÉS EN 1970, 1981, 1991 et 2001

Nombre de personnes - Nombre de ménages selon la taille du ménage



Source : Recensements de la population (STATEC)

Mise à jour du graphique p.23 de l'ouvrage "Recensement général de la population du 31 mars 1981", Vol.4.

2. Les effets contradictoires de l'immigration

Les données du recensement de 2001 renseignent sur la taille des ménages selon la nationalité de la personne de référence¹ (cf. tableau 1.1). Considérant les seuls ménages ayant pour personne de référence un individu de nationalité luxembourgeoise, la taille moyenne de ces ménages n'atteint plus que 2,39 individus, contre 2,51 lorsque l'on considère l'ensemble des ménages. L'immigration, dans son ensemble, tire donc vers le haut la taille moyenne des ménages résidant au Luxembourg.

Tableau 1.1. Taille moyenne des ménages en 2001 selon la nationalité de la personne de référence et répartition des ménages selon le nombre de personnes les composant (%)

	Taille moyenne	Nombre de personnes par ménage						Total
		1	2	3	4	5	6 et plus	
Portugaise	3,23	15	17	23	29	12	5	100
Nationalité d'un pays hors UE	3,23	22	17	18	20	13	10	100
Italienne	2,59	27	27	19	17	7	3	100
Luxembourgeoise	2,39	31	31	16	15	5	2	100
Belge	2,29	38	26	14	14	5	2	100
Allemande	2,25	38	27	15	13	5	2	100
Française	2,25	39	26	16	13	5	2	100
Total	2,51	29	28	17	16	6	4	100

Source : Recensement de la population (STATEC). Calculs : CEPS/INSTEAD.

Toutefois, lorsque l'on observe d'un peu plus près les données par nationalité, on distingue deux types d'influence des ménages étrangers sur la taille moyenne de l'ensemble des ménages :

- Les ménages dont la personne de référence est de l'une des trois nationalités des pays frontaliers sont surreprésentés parmi les ménages d'une personne.
- Les ménages dont la personne de référence est de nationalité italienne, portugaise, ou d'une nationalité d'un pays ne faisant pas partie de l'Union Européenne (UE15) sont surreprésentés parmi les ménages de grande taille, surtout en ce qui concerne les Portugais.

Deux facteurs pourraient permettre d'expliquer pourquoi les ménages de nationalité d'un pays frontalier ont une taille moyenne plus faible que les ménages de nationalité italienne ou portugaise.

- Le type d'immigration : l'immigration en provenance d'un pays frontalier et celle en provenance de l'Italie ou du Portugal sont principalement des migrations de travail. Elles concernent donc de jeunes actifs. Mais la migration des individus en provenance d'un pays frontalier est une immigration plus récente que celle des

¹ Le plus souvent, l'homme le plus âgé du ménage.

Italiens et des Portugais. Ceci expliquerait pourquoi les résidents en provenance d'un pays frontalier sont en moyenne plus jeunes que les autres immigrés.

- Le facteur géographique : pour les résidents en provenance d'un pays frontalier, la proximité géographique de leur pays d'origine amène à se demander s'il n'y aurait pas un effet « retour » au moment de fonder une famille (proximité familiale, scolarité, etc.).

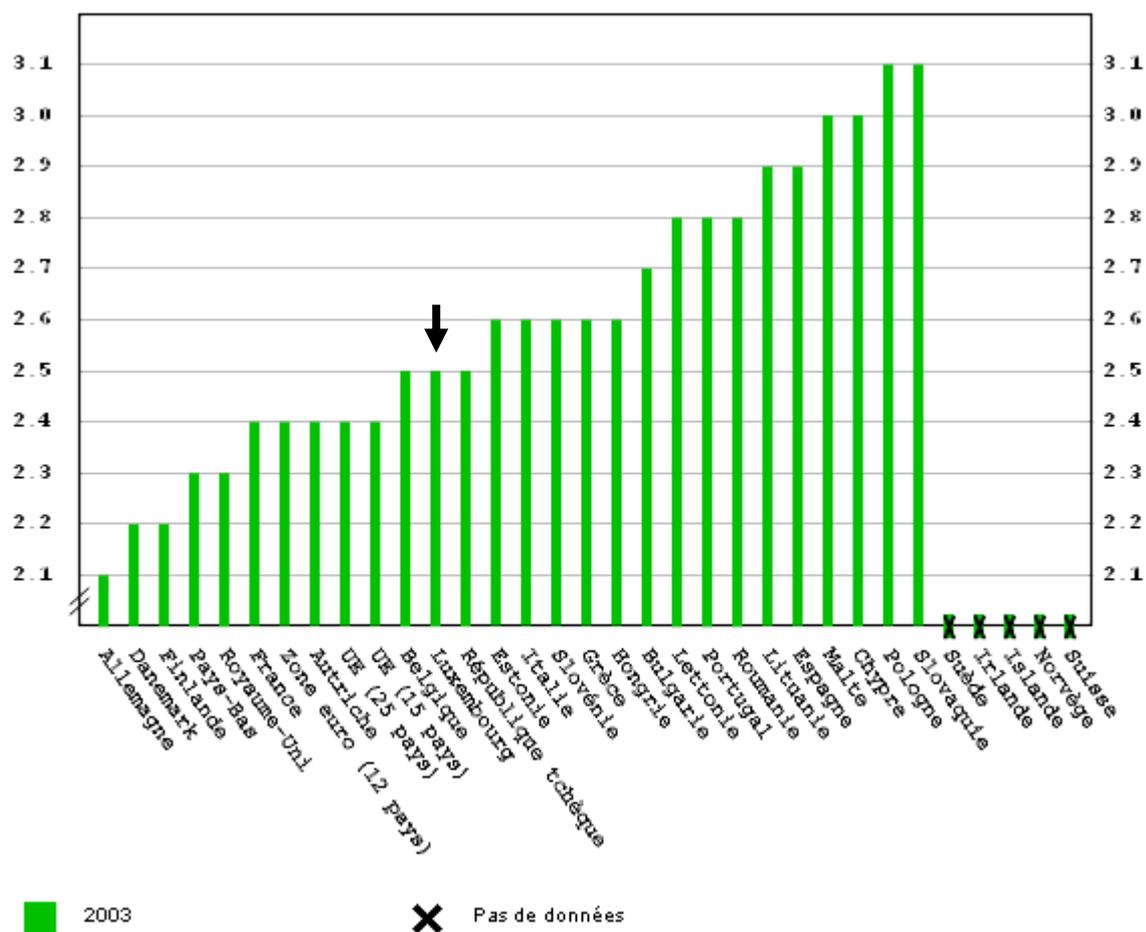
Au final, l'effet de l'immigration sur la taille moyenne des ménages résidant au Luxembourg est partagé entre deux groupes, l'un tirant cette moyenne vers le haut, l'autre la tirant vers le bas. Mais, vu le poids de la population portugaise dans la population étrangère résidente², l'immigration a tendance à augmenter légèrement la taille moyenne des ménages dans leur ensemble.

3. Le Luxembourg se situe dans la moyenne européenne

Selon les données d'EUROSTAT (2003), la taille moyenne des ménages européens s'étend de 2,1 individus en Allemagne et 2,2 au Danemark et en Finlande, à 3,1 en Slovaquie et en Pologne (cf. figure 1.1 et graphique 1.2). Le Luxembourg, qui compte environ 2,5 individus par ménage selon l'estimation d'EUROSTAT pour l'année 2003, se place légèrement au-dessus de la moyenne européenne (la moyenne européenne s'élève à 2,4 individus par ménage, que ce soit pour l'Europe des Quinze ou des Vingt-Cinq).

² Lors du recensement de 2001, 31% des ménages étrangers avaient à leur tête un résident portugais.

Graphique 1.2. Nombre moyen de personnes par ménage privé en Europe en 2003



Source : EUROSTAT

Section 2. Evolution de la structure familiale des ménages (1970-2001)

La période 1970-2001 fut une période charnière de l'évolution de la vie familiale et conjugale, que ce soit au Luxembourg ou dans la plupart des pays de l'OCDE : décohabitation, union libre³, vie en « célibataire » sont les nouvelles aspirations familiales et conjugales des jeunes. Quels sont les effets de ces nouvelles configurations sur les formes plus traditionnelles de vie familiale ?

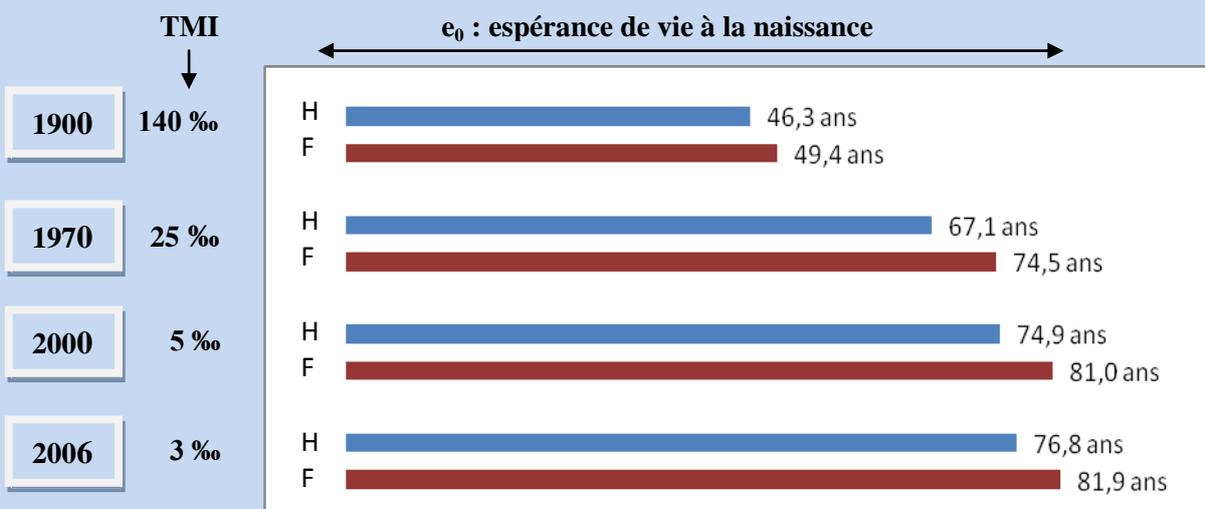
Depuis les années 1960-70, les conditions de vie et les moyens financiers des ménages et des familles se sont profondément modifiés. A ce propos, Louis ROUSSEL écrivait, en 1989, qu'en deux décennies (1970 et 1980), « les changements ont été plus importants qu'en un siècle, au point que les adultes d'aujourd'hui ont du mal à retrouver chez leurs fils et leurs filles les images de leur propre jeunesse ».

Jusqu'au début des années 1960-70, le changement a surtout été apporté par l'amélioration des conditions de vie des individus, soit la baisse de la mortalité à tous les âges, et surtout, la baisse de la mortalité infantile (cf. encadré 1.2).

Jusque dans les années qui ont suivies la fin de la seconde guerre mondiale, la cohabitation intergénérationnelle constituait un mode de vie familial très répandu. Peu à peu, la décohabitation des personnes âgées et de leurs enfants s'est développée. Elle est le résultat, d'une part, de la baisse de l'activité agricole, qui concentre de nombreux ménages complexes et, d'autre part, du développement de la protection sociale et de la hausse du niveau de vie des retraités. Hier dépendant de la solidarité privée, le niveau de vie des personnes âgées repose aujourd'hui davantage sur la solidarité publique.

³ Cf. chapitre 2 : l'union libre et les naissances hors mariage

Encadré 1.2. La baisse de la mortalité au XX^e siècle.



TMI : Taux de mortalité infantile. Nombre de décès pour 1000 enfants ayant atteint l'âge d'un an.

e₀ : Espérance de vie à la naissance. Nombre d'années que peut espérer vivre un individu s'il connaissait les conditions de mortalité par âge d'une année particulière.

Sources : Esp. de vie : Kuépié (1900, 1970), STATEC (2000) et EUROSTAT (2006).
TMI : Kuépié (1900) et STATEC (1970, 2000, 2006).

A partir des années 1970, les pratiques en matière de fécondité et de nuptialité citées ci-dessous vont profondément modifier les conditions de vie des familles et des ménages et mettre à mal l'institution « famille » qui jusque-là semblait si stable :

- le pouvoir de réduire le nombre de ses enfants,
- la montée du divorce et les recompositions familiales,
- la décohabitation des jeunes adultes,
- l'union libre et la procréation hors mariage.

Aujourd'hui, l'analyse des structures familiales ne peut être réduite à celle des familles traditionnelles. Familles recomposées et familles monoparentales deviennent des sujets d'études à part entière, tout comme le statut matrimonial des couples par exemple.

Encadré 1.3. Méthodologie : comparaison des données de recensements (1970, 1981, 1991 et 2001)

Le Luxembourg dispose aujourd'hui de plusieurs bases de données permettant d'étudier les structures familiales. Les données les plus anciennes sont celles tirées des recensements de la population. Les recensements fournissent un certain nombre d'informations concernant la composition des ménages et des familles. Cependant, depuis le recensement de 1970, un certain nombre de concepts ont évolué, ce qui rend la comparaison difficile.

Ainsi, en 1970, les structures familiales se définissaient selon la composition de la descendance plutôt que celle du noyau parental. A cette époque, l'accent avait été mis sur la présence d'enfants dans le ménage, ainsi que sur leurs caractéristiques : enfant(s) célibataire(s), enfant(s) non-célibataire(s) et petit(s)-enfant(s). Par conséquent, aucune distinction n'existait entre la famille nucléaire et la famille monoparentale par exemple.

Ce n'est qu'à partir de 1981 que la définition des structures familiales prend sa forme moderne. Les ménages familiaux sont définis selon la présence d'un couple parental marié, d'enfant(s) et d'autres personnes, apparentées ou non-apparentées au noyau familial. Le concept de famille monoparentale apparaît. Les ménages non-familiaux, quant à eux, sont définis selon leur taille : les ménages d'isolés simples se composent de personnes vivant seules et les ménages d'isolés multiples, de plusieurs isolés partageant le même ménage. En 2001, l'union libre est statistiquement reconnue comme une forme de vie conjugale. Le partenaire dans une union libre est nommé conjoint, tout comme l'époux(se). Jusque-là, un ménage composé d'un couple appartenait à la catégorie « ménage d'isolés multiples » sauf en présence d'enfants à charge : il devenait alors « père (ou mère) avec enfant(s) et autre(s) personne(s) ».

Quelle est l'évolution des structures familiales des ménages depuis les années 1970 ? Pour répondre à cette question, les ménages sont divisés en trois grands groupes selon leur composition :

- au moins un adulte et un enfant à charge : **les ménages familiaux avec enfant(s),**
- au moins un couple sans enfant à charge, que le couple soit marié ou vive en union libre : **les ménages familiaux sans enfant,**
- au moins un adulte sans conjoint ni enfant à charge dans le ménage : **les ménages non-familiaux.**

En 2001, les ménages se répartissaient de la manière suivante :

- 35,5% de ménages familiaux avec enfant(s) à charge,
- 29,0% de ménages familiaux sans enfant à charge,
- 35,5% de ménages non-familiaux.

Ces trois groupes sont détaillés dans le tableau 1.2.

Tableau 1.2. Les structures familiales au fil des recensements (%)⁴

	1970	1981	1991	2001
Ménages familiaux avec enfant(s) :	58,7	50,6	35,0	35,5
Couples	-	38,4	24,4	24,9
Couples avec autres personnes	-	4,9	6,9	5,4
Monoparentaux	-	5,5	2,4	3,7
Monoparentaux avec autres personnes	-	1,8	1,3	1,5
Ménages familiaux sans enfant :	22,0	23,6	32,9	29,0
Couples	20,6	21,5	22,1	21,5
Couples avec autres personnes	1,3	2,1	10,8	7,5
Ménages non-familiaux : les isolés	19,3	25,8	32,1	35,5
Isolés simples	15,7	21,2	25,5	29,3
Isolés multiples	3,6	4,6	6,6	6,2
Ensemble	100	100	100	100

Sources : Recensements de la population (STATEC). Calculs pour 1991 et 2001 : CEPS/INSTEAD.

- Information non disponible.

En 1991, ces trois groupes de ménages occupaient de façon assez égalitaire le paysage luxembourgeois. Depuis, la tendance va vers une augmentation des ménages non-familiaux, et plus particulièrement, des ménages d'isolés simples, au détriment des ménages familiaux sans enfant à charge.

1. Les ménages familiaux avec enfants à charge

Les ménages familiaux avec enfant(s) à charge constituent, en 2001, 35,5% de l'ensemble des ménages. Sur la période intercensitaire 1991-2001, cette proportion a présenté une légère augmentation de 0,5 points (cf. tableau 1.2).

La répartition détaillée des ménages familiaux avec enfants à charge est présentée dans le tableau ci-dessous :

⁴ Les données grisées ne sont pas comparables, en tout point de vue, avec les données des recensements de 1991 et 2001. L'incomparabilité est due, d'une part, à la non prise en compte de l'union-libre dans la définition du couple et, d'autre part, à l'absence de limite d'âge dans la définition de l'enfant.

Pour les années 1991 et 2001, l'union libre a été considérée comme une forme de vie conjugale au même titre que le mariage contrairement à 1970 et 1981.

De plus, en 1991 et 2001, sont qualifiés d'enfants les seuls enfants à charge. La définition de l'enfant utilisée pour les années 1970 et 1981 est celle de l'enfant au sens large : un individu résidant avec au moins l'un de ses parents. Ce changement de définition entre les données de 1980 et 1991 a un effet qui s'étend au-delà des seuls étudiants « tardifs » ou des jeunes actifs. En 1991, 18% des enfants étaient des enfants-adultes ; ils étaient 14% en 2001 (cf. encadré 1.1 pour les définitions des termes).

Tableau 1.3. Décomposition des ménages familiaux avec enfant(s) à charge en 1991 et 2001 (%)

	1991	2001
Couples	69,3	69,9*
Couples avec autres personnes	19,7	15,3
Monoparentaux	7,1	10,5
Monoparentaux avec autres personnes	3,9	4,3
Total	100	100

Sources : Recensements de la population (STATEC). Calculs : CEPS/INSTEAD

*Selon les données EU-SILC/PSELL3-2003, 7% des familles composées d'un couple avec enfant(s) à charge sont des familles recomposées. A partir de cette information, nous estimons, pour l'année 2001, la proportion de familles nucléaires parmi l'ensemble des ménages avec enfant(s) à charge à 65,0% et, la proportion de familles recomposées à 4,9%.

Trois tendances ressortent de la période intercensitaire 1991-2001 :

- l'augmentation de la proportion de ménages monoparentaux,
- la diminution de la part de ménages étendus biparentaux,
- l'augmentation (légère) des étendues dans les ménages monoparentaux.

A) Les familles nucléaires et les familles recomposées : un couple parental et des enfants à charge

Les familles nucléaires tout comme les familles recomposées se caractérisent par la présence dans le ménage d'un couple parental et d'enfant(s) à charge. Ces deux types de familles sont en apparence identiques ; elles se distinguent par le lien de filiation entre adultes et enfants.

La **famille nucléaire** se caractérise par le lien de filiation direct entre les deux parents et leur(s) enfant(s), c'est-à-dire que les enfants sont tous issus du couple parental.

Par contre, dans les **familles recomposées** vit au moins un enfant issu d'une union précédente de l'un des conjoints.

Les recompositions familiales ne sont pas un phénomène récent. Les familles recomposées sont aujourd'hui reconnues dans le paysage familial occidental. Parmi les outils statistiques existant au Luxembourg, seul le Panel Socio-Economique des ménages luxembourgeois (EU-SILC/PSELL3⁵) permet de repérer les ménages recomposés car il est le seul à renseigner en détail le lien de filiation entre le couple parental et les enfants du ménage. Par contre, il ne dispose pas du niveau de précision du recensement de la population puisque l'enquête ne couvre qu'un échantillon de résidents, dont les familles recomposées représentent une petite fraction.

Cette base de données permet, malgré tout, d'obtenir une approximation de l'ampleur du phénomène : en 2003, environ 7% des ménages composés d'un couple avec enfant(s) à

⁵ Panel Socio-Economique Liewen zu Letzebuerg, CEPS/INSTEAD, STATEC

charge étaient des ménages recomposés, c'est-à-dire qu'y vit au quotidien au moins un enfant issu de l'union précédente de l'un des conjoints.

B) Les étendues familiales sont en recul dans les ménages biparentaux

La présence dans le ménage de personnes extérieures au noyau familial peut aboutir à la création d'une famille étendue. Environ un ménage biparental (avec enfant(s) à charge) sur cinq est une étendue familiale (cf. encadré 1.1 : famille étendue). Cette proportion est en recul depuis 1991 : de 19,7%, la part des ménages biparentaux étendus est passée à 15,3% en 2001 (cf. tableau 1.3).

Les individus menant à l'étendue familiale peuvent être regroupés en 5 catégories : enfant-adulte, petit-enfant, parent (du couple parental), autre personne apparentée et personne non-apparentée. Les enfants-adultes constituent de loin le groupe le plus fréquent. En 2001, 48,9% des individus menant à l'étendue familiale étaient des enfants-adultes (cf. tableau 1.4), 13,9% un parent, 8,4% un petit-enfant et enfin, 18,6% une autre personne apparentée (hors enfant-adulte, parent et petit-enfant) et 10,2% une personne non-apparentée.

La diminution de la part des ménages composés d'un couple avec enfants et autres personnes sur la période intercensitaire 1991-2001 s'expliquerait par la diminution de la proportion d'enfants-adultes parmi les personnes menant à l'étendue familiale, passant de 53,6% en 1991 à 48,9% en 2001 (cf. tableau 1.4). Deux faits sont à l'origine de ce phénomène : l'allongement de la durée de vie en tant qu'enfant à charge du fait de l'allongement des études et le maintien de l'âge moyen au départ du domicile parental (cf. graphique 1.5). Ces deux phénomènes observés sur la période intercensitaire conduisent à un raccourcissement de la durée de vie en tant qu'enfant-adulte, et par conséquent, à une diminution de la part d'enfants-adultes dans la population.

Tableau 1.4. Qui sont les autres personnes dans les ménages composés d'un couple avec enfant(s) à charge et autre(s) personne(s) (%) ?

	1991	2001
Un enfant-adulte	53,6	48,9
Un petit-enfant	9,3	8,4
Un parent	14,3	13,9
Une autre personne apparentée (hors enfant-adulte, parent et petit-enfant)	14,7	18,6
Une personne non-apparentée	8,1	10,2
Total	100	100

Sources : Recensements de la population (STATEC). Calculs : CEPS/INSTEAD.

C) L'union-libre plébiscitée par les jeunes

Le mariage est le modèle de vie conjugale dominant dans les ménages composés d'un couple avec enfants à charge : 94,8% des couples sont mariés (2001). Seuls les très jeunes couples, âgés de moins de 30 ans, dérogent à la règle : 17,1% vivent en union libre. Parmi les

générations plus âgées (30-44 ans), ils ne sont déjà plus que 5,6% à vivre en union libre (cf. tableau 1.5).

Tableau 1.5. Mariage ou union libre dans les couples avec enfant(s) à charge, selon l'âge du père en 2001 (%)

	Moins de 30 ans	30-44 ans	45-59 ans	60 ans et plus	Total
Marié	82,9	94,4	97,0	96,1	94,8
Union libre	17,1	5,6	3,0	3,9	5,2
Total	100	100	100	100	100

Source : Recensement de la population (STATEC). Calculs : CEPS/INSTEAD.

Lecture : 82,9% des pères de moins de 30 ans vivant en couple sont mariés.

Pour plus de détails sur l'union libre et les caractéristiques sociodémographiques des couples ayant choisi ce mode de vie conjugal, se reporter au deuxième chapitre.

D) La monoparentalité augmente

Une famille monoparentale se compose d'un seul parent, vivant sans conjoint, et d'au moins un enfant à charge. Les ménages étendus dont le noyau familial est composé d'une famille monoparentale appartiennent également à cette catégorie.

Entre 1991 et 2001, la part de ménages monoparentaux dans les ménages familiaux avec enfants à charge a augmenté, passant de 7,1% à 10,5% dans les ménages simples (sans étendue). Au cours de la même période, la part de ménages monoparentaux étendus parmi les ménages familiaux avec enfants à charge a également augmenté, mais plus faiblement, passant de 3,9 % à 4,3%, alors que la tendance générale serait plutôt au recul des étendues familiales (cf. tableau 1.3).

Au total, en 2001, 14,8% des ménages familiaux avec enfant(s) étaient des ménages monoparentaux, contre 11,0% en 1991. En faisant l'hypothèse d'une croissance linéaire de la monoparentalité, nous avoisinerons les 20% en 2011⁶.

Un ménage monoparental est bien plus souvent mené par une femme que par un homme (87,7% contre 12,3% pour l'année 2001, cf. tableau 1.6). L'écart s'est légèrement accentué sur la période intercensitaire.

⁶ D'après les données du PSELL3, en 2006, le Luxembourg comptait 16% de ménages monoparentaux sans étendue parmi les ménages avec enfants à charge (les étendues n'ont pas été prises en considération dans l'étude) (BREULHEILD, GENEVOIS, 2008)

Tableau 1.6. Les chefs de famille monoparentale (sans étendue) selon leur sexe (%)

	1991	2001
Pères	13,7	12,3
Mères	86,3	87,7
Total	100	100

Sources : Recensements de la population (STATEC). Calculs : CEPS/INSTEAD.

L'origine de la monoparentalité a évolué. Par le passé, le veuvage était la principale cause de monoparentalité. En 2001, 13,2% des chefs de famille monoparentale étaient veufs/ves (cf. tableau 1.7). Dix ans plus tôt, ils étaient 21,2% dans ce cas. En 2001, la première cause de monoparentalité était le divorce : 51,6% des chefs de famille monoparentale étaient divorcés.

Sur la période intercensitaire, la proportion de divorcés parmi les chefs de famille monoparentale a augmenté, passant de 48,1% à 51,6%.

Cependant, l'augmentation est plus nette parmi les chefs de famille monoparentale **célibataires**. Sur la période 1991-2001, ce groupe est passé de 14,7% à 19,8%. Le développement de l'union libre pourrait expliquer cette hausse de la proportion des monoparentaux célibataires.

Tableau 1.7. Le statut matrimonial des chefs de famille monoparentale (%)

	1991	2001
Célibataire	14,7	19,8
Marié	16,0	15,4
Séparé, divorcé	48,1	51,6
Veuf	21,2	13,2
Total	100	100

Sources : Recensements de la population (STATEC). Calculs : CEPS/INSTEAD.

2. Les ménages familiaux sans enfant à charge

Constituent un ménage familial sans enfant à charge les ménages composés d'un couple (sans enfant à charge), et les étendues familiales dont le noyau familial se compose d'un couple sans enfant à charge.

Il existe deux périodes majeures dans la vie d'un individu où la vie en couple sans enfant est particulièrement fréquente : avant d'entrer dans une vie parentale et lorsque les enfants quittent le foyer parental. La première période est courte, bien qu'elle semble s'être allongée. La durée de la seconde période est liée à la durée de vie des partenaires et à leur écart d'âge.

Entre ces deux périodes, la remise en couple d'une personne séparée ou divorcée entraîne un retour dans cette forme de vie conjugale, à condition qu'aucun des conjoints n'ait d'enfant à charge résidant dans le ménage.

La proportion de couples sans enfant parmi l'ensemble des ménages a perdu 4 points depuis 1991, passant de 32,9% à 29,0% en 2001 (cf. tableau 1.2). Cette baisse est due à une diminution de la part des ménages étendus et aussi, mais dans une moindre mesure, de celles des ménages simples.

L'union libre est en légère augmentation dans ces deux formes de vie en couple, passant de 12,2% (1991) à 13,1% (2001) dans les ménages composés d'un couple sans autre personne et de 4,9% à 5,5% dans les ménages composés d'un couple avec autre(s) personne(s) (cf. tableau 1.8).

Tableau 1.8. Le statut matrimonial des couples sans enfant à charge (%)

	1991	2001
Ménages simples		
Couples mariés	87,8	86,7
Couples vivant en union libre	12,2	13,1
Total	100	100
Ménages étendus		
Couples mariés	95,1	94,5
Couples vivant en union libre	4,9	5,5
Total	100	100

Sources : Recensements de la population (STATEC). Calculs : CEPS/INSTEAD.

Tous les âges sont concernés par cette forme de vie familiale. Cependant, les individus âgés de 60 ans ou plus ont plus de chance que les autres de vivre en couple sans enfant. En 2001, 54,1% des hommes de 60 ans et plus formaient un couple sans enfant à charge, et 36,7% des femmes (cf. tableau 1.9). Passé 60 ans, les hommes ont plus de chances que les femmes de vivre encore en couple tout simplement parce que les femmes sont généralement plus jeunes que leur conjoint, et ont une durée moyenne de vie plus longue. Par conséquent, elles survivent le plus souvent à leur conjoint. Après 60 ans, elles sont nombreuses à vivre seules.

Tableau 1.9. Proportion de la population vivant en couple (sans enfant) selon l'âge, le sexe et l'année de recensement (%)

	1991		2001	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
18-29 ans	16,3	16,4	8,6	13,5
30-44 ans	11,1	11,5	12,7	11,8
45-59 ans	22,7	23,5	18,8	23,1
60 ans et plus	42,0	30,9	54,1	36,7
Ensemble			22,3	21,3

Sources : Recensements de la population (STATEC). Calculs : CEPS/INSTEAD.

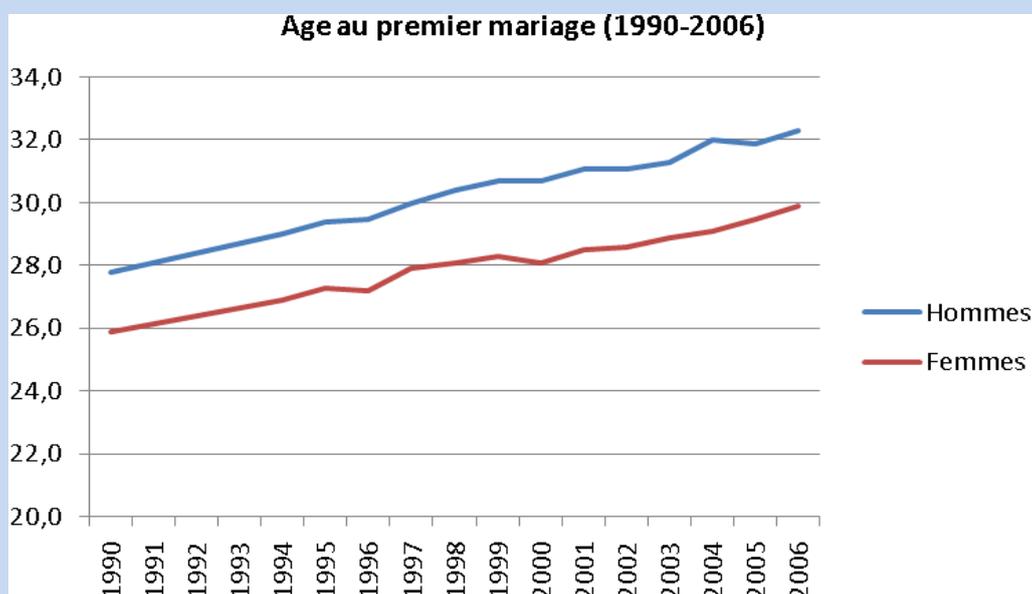
Lecture : Sur 100 hommes âgés de 18 à 29 ans en 1991, 16,3 vivaient en couple sans enfant.

Depuis 1991, plusieurs changements ont été observés dans la vie conjugale des quatre groupes d'âge présentés dans le tableau. Pour revenir aux plus âgés, la proportion vivant en couple a nettement augmenté depuis 1991, passant de 42,0% à 54,1% pour les hommes et de 30,9% à 36,7% pour les femmes. Ceci pourrait s'expliquer par l'allongement de la durée de vie des hommes et des femmes, et donc, l'allongement de la période de vie en couple durant la vieillesse.

Par contre, la proportion des moins de trente ans vivant en couple sans enfant a chuté sur la période intercensitaire. En 1991, 16,3% des hommes âgés de 18 à 29 ans vivaient en couple contre 8,6% en 2001. La chute est moins importante du côté des femmes (de 16,4% à 13,5%).

La baisse de la proportion de jeunes de moins de trente ans vivant en couple est liée à l'augmentation de l'âge moyen au premier mariage (cf. encadré 1.4) et à l'allongement de la durée des études. En 2001, l'âge moyen au premier mariage s'élevait à 31,1 ans pour les hommes et 28,5 ans pour les femmes. L'âge moyen des époux était inférieur en 1990⁷ : 27,8 ans pour les hommes et 25,9 ans pour les femmes.

Encadré 1.4 : Age au premier mariage et célibat



Source : Etat-civil (STATEC)

⁷ Les données pour l'année 1991 ne sont pas disponibles.

3. Les ménages non-familiaux

Il existe deux types de ménages privés dits « non-familiaux » :

- les ménages composés d'une personne vivant seule. Ce sont des ménages d'isolés simples,
- les ménages composés de plusieurs personnes seules partageant le même logement : ce sont des ménages d'isolés multiples.

Sur la période 1970-2001, la proportion de ménages non-familiaux parmi l'ensemble des ménages a nettement augmenté, passant de 19,3% en 1970 à 35,5% en 2001. Cette augmentation est le résultat du boom des ménages d'isolés simples. En 1970, 15,7% de l'ensemble des ménages étaient des ménages d'isolés simples contre 29,3% en 2001 (cf. tableau 1.10). Cette croissance a été continue et régulière sur toute la période.

Les ménages de plusieurs isolés présentent, en revanche, un léger recul depuis 1991⁸.

Tableau 1.10. Les ménages non-familiaux parmi l'ensemble des ménages depuis 1981 (%)

	1970	1981	1991	2001
Ménages non-familiaux : les isolés	19,3	25,8	32,1	35,5
Isolés simples	15,7	21,2	25,5	29,3
<i>dont masculin</i>	30,1	33,9	39,2	45,1
<i>dont féminin</i>	69,8	66,1	60,8	54,9
Isolés multiples*	3,6	4,6	6,6	6,2

Sources : Recensements de la population (STATEC).

*En gris : données non-comparables.

Qui sont les personnes vivant seules ?

Hommes et femmes sont inégaux face à l'isolement. Les femmes ont toujours été plus nombreuses que les hommes à vivre seules. Cependant, l'écart s'est nettement réduit depuis les années 1970. En 1970, 69,8% des personnes vivant seules étaient des femmes. En 2001, elles ne représentent plus que 54,9% des isolés. L'écart entre les sexes est passé de 40 points en 1970 à 10 points en 2001 (cf. tableau 1.10).

L'augmentation de la part d'hommes vivant seuls touche tous les âges de la vie d'adulte. Mais c'est entre 18 et 59 ans que l'augmentation est la plus importante. Par exemple, en

⁸ Les données antérieures à 1991 ne sont pas comparables en raison de la modification de la définition de l'enfant et en raison de la non prise en compte de l'union libre. Bien que l'union libre ait été une forme de vie conjugale assez exceptionnelle jusqu'en 1981 au moins, il n'est pas impossible que quelques couples vivant maritalement fassent partie le groupe des isolés multiples. De plus, un ménage composé d'un parent âgé et son enfant de 60 ans par exemple était, avant 1991, considéré comme une famille monoparentale. A partir de 1991, ce type de ménage est passé dans la catégorie « isolés multiples ».

1991, 10,3% des hommes de 30 à 44 ans vivaient seuls contre 15,9% en 2001 (cf. tableau 1.11). L'augmentation est plus faible pour les femmes. La garde des enfants, revenant fréquemment à la mère en cas de divorce ou de séparation, en est sans doute la principale raison.

L'isolement dans les vieux jours touche également de plus en plus d'hommes et de femmes en raison de l'allongement de l'espérance de vie, et de la hausse de l'isolement chez les personnes âgées. Ainsi, en 2001, 14,4% des hommes et 33,8% des femmes de 60 ans et plus vivaient seuls. Dix ans plus tôt, ils étaient, respectivement, 12,2% et 31,3%. De plus, la décohabitation entre les personnes âgées et leurs enfants a accéléré le phénomène.

Mais les hommes restent toujours nettement moins concernés par l'isolement aux âges avancés que les femmes (14,4% contre 33,8% en 2001) parce que les femmes survivent bien souvent à leur mari puisqu'elles sont généralement un peu plus jeunes qu'eux et, en plus, elles bénéficient d'une durée moyenne de vie plus longue.

Tableau 1.11. Part de la population des ménages privés vivant seule selon l'âge, le sexe et l'année de recensement (%)

	1991		2001	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Moins de 30 ans	7,9	7,5	10,9	8,7
30-44 ans	10,3	7,7	15,9	9,5
45-59 ans	8,9	8,2	12,3	10,4
60 ans et plus	12,2	31,3	14,4	33,8
18 ans et plus	9,8	14,4	13,7	16,0

Sources : Recensements de la population (STATEC). Calculs : CEPS/INSTEAD.

Section 3. Dans quels ménages vivent les enfants ?

Nous avons vu précédemment que les structures familiales ont évolué au cours de ces dernières décennies. Cela a eu une incidence directe sur le milieu de vie des enfants. L'objet de cette troisième section est de présenter la répartition de la structure des ménages familiaux mais cette fois-ci du point de vue des enfants. Quelle est la proportion d'enfants vivant dans un ménage biparental, dans un ménage monoparental, dans une étendue familiale, etc. ? La répartition des enfants dans les structures familiales a-t-elle évolué depuis 1991 ?

Dans ce rapport, un enfant est un individu âgé de moins de 25 ans qui vit avec au moins l'un de ses parents dans le même ménage. L'enfant est qualifié d'**enfant à charge** lorsqu'il est âgé de moins de 16 ans ou, de 16 et 24 ans si son statut économique n'est ni « au travail », ni à la recherche d'un emploi.

1. La population des moins de 25 ans entre 1991 et 2001

A) La population des moins de 25 ans a rajeuni depuis 1991...

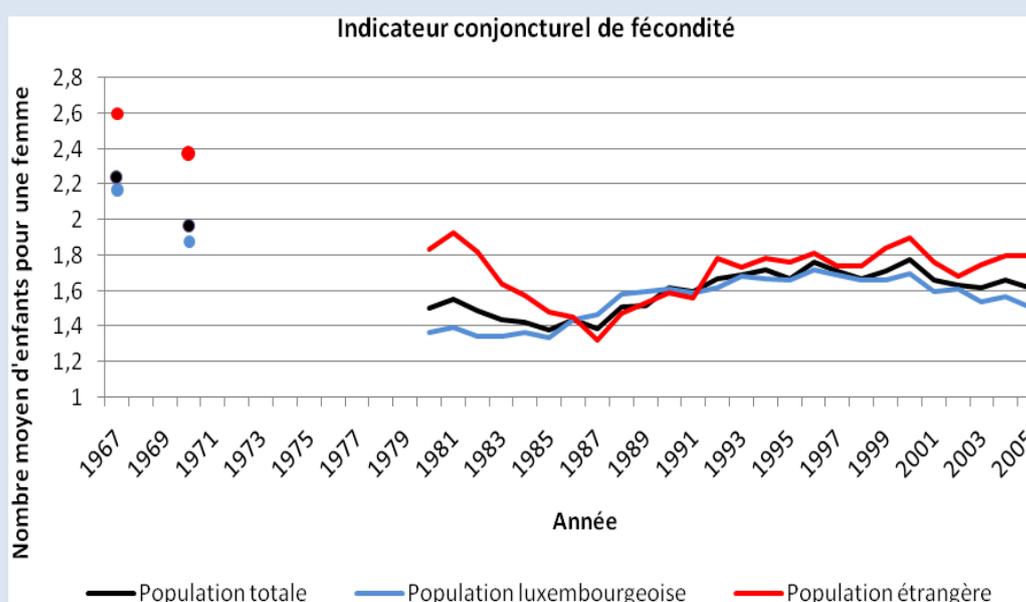
Le nombre de personnes âgées de 0 à 24 ans est passé de 109 376 en 1991 à 127 451 en 2001. Ce groupe enregistre une croissance de 16,5% en 10 ans. L'augmentation du nombre de personnes âgées de 0 à 24 ans a légèrement dépassé l'augmentation de la taille de la population totale (14,2%). En conséquence, on observe une légère augmentation de la part des 0-24 ans dans la population totale, passant de 29,0% en 1991 à 29,5% en 2001.

Entre 1991 et 2001, la structure de la population des 0-24 ans a rajeuni (cf. graphique 1.5). L'âge moyen a baissé de 6 mois, passant de 13,1 ans à 12,6 ans.

Deux phénomènes sont à l'origine de ce rajeunissement :

- Le rétrécissement du sommet de la pyramide des âges des 0-24 ans. Les générations nées à la fin des années 1960 jusqu'au début des années 1970, dont font partie les générations âgées de 20-24 ans en 1991, étaient nombreuses, bien qu'elles soient nées après le baby-boom, au moment où la fécondité commençait à baisser. Au cours des années qui suivirent et jusqu'au milieu des années 1980, la fécondité a nettement chuté, réduisant la taille des générations nées sur cette période. A ce moment, l'indicateur conjoncturel de fécondité atteignait des valeurs extrêmement faibles, avoisinant le niveau de 1,4 enfant par femme (cf. encadré 1.5).

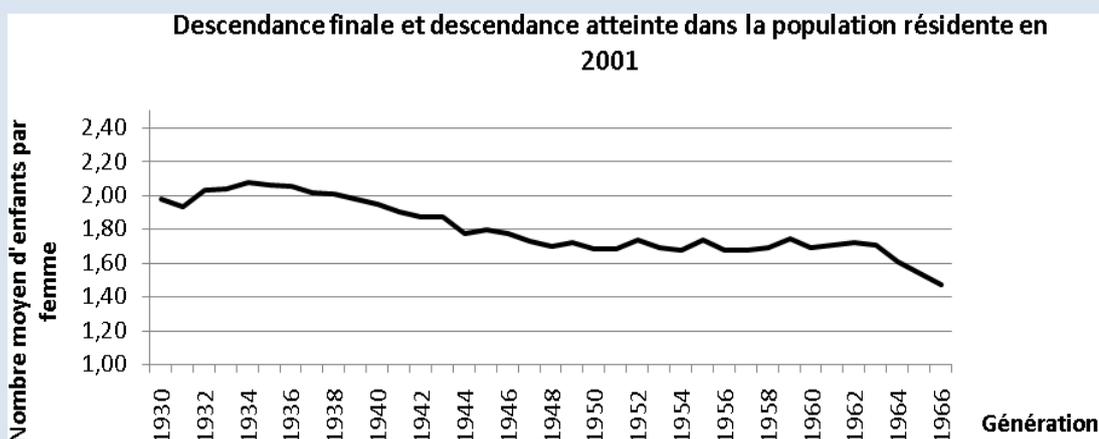
Encadré 1.5. La fécondité



Source : Etat-civil (STATEC). Calculs : CEPS/INSTEAD.

Indicateur conjoncturel de fécondité : nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées durant une année donnée.

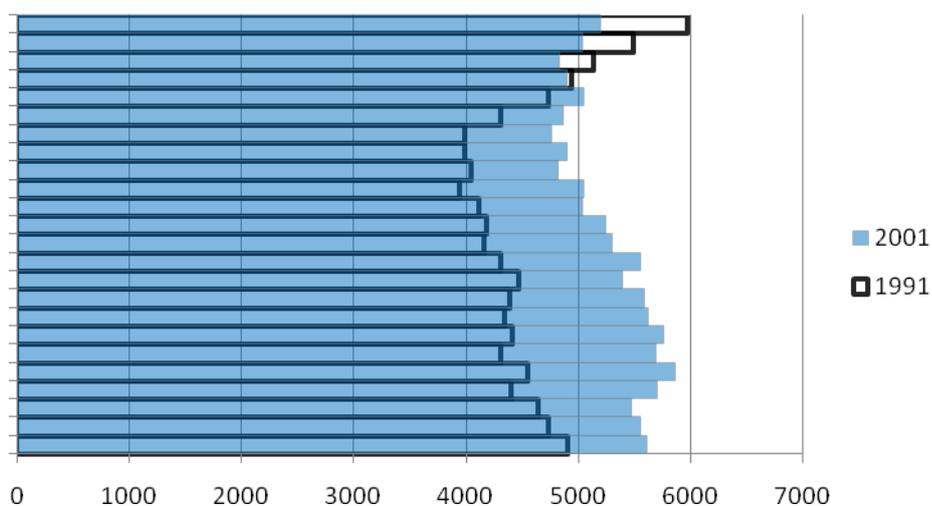
Descendance finale : nombre moyen d'enfants mis au monde par les femmes appartenant à une même génération, lorsqu'elles parviennent en fin de vie féconde (en pratique à 50 ans). Les femmes des générations nées à partir de 1952 n'avaient pas atteint l'âge de 50 ans en 2001 : dans ce cas, on parle de **descendance atteinte** à l'âge de (2001- année de naissance).



Source : Recensement de la population de 2001 (STATEC). Calculs : CEPS/INSTEAD.

- Depuis la moitié des années 1980, la reprise de la fécondité, combinée à une immigration forte, a conduit à un élargissement de la base de la pyramide des âges.

Graphique 1.3. Population des 0-24 ans en 1991 et 2001

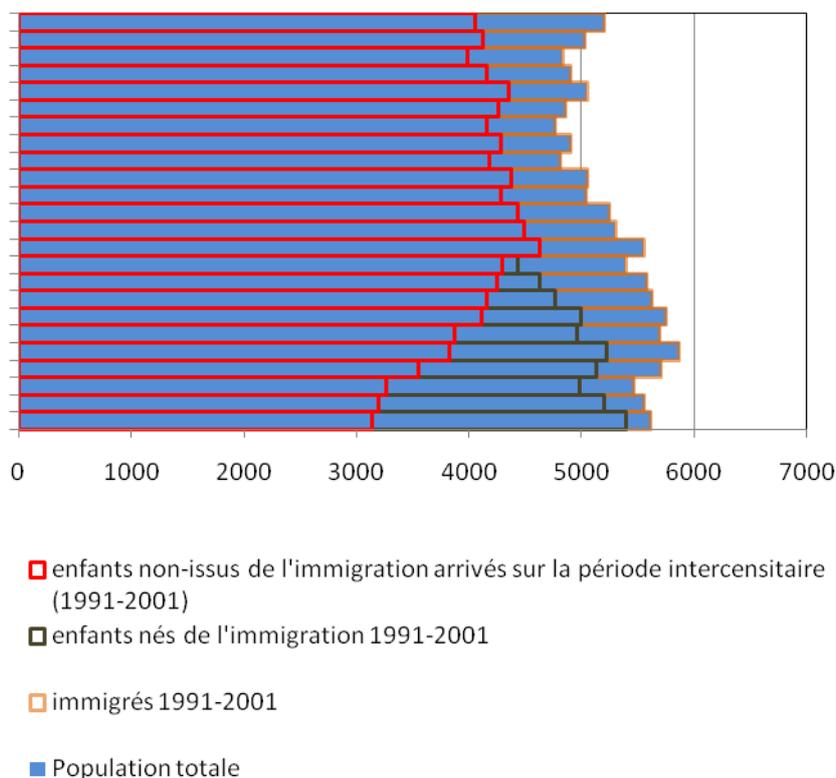


Sources : Recensements de la population (STATEC). Calculs : CEPS/INSTEAD.

La population immigrée ayant élu résidence au Luxembourg au cours de la période intercensitaire 1991-2001 a eu un certain effet sur **la taille** et **la structure** de la population des 0-24 ans en 2001 (cf. graphique 1.4). Sont issus de l'immigration intercensitaire les individus ayant élu résidence au cours de cette période ainsi que les enfants nés de cette immigration (au moins un parent a immigré au cours de la période intercensitaire).

- La taille : l'immigration intercensitaire augmente la taille de la population des 0-24 ans de 29 667 individus, soit 23,3% de ce groupe d'âge. Parmi eux, 58,4% sont nés à l'étranger et 41,6% au Luxembourg, d'au moins un parent ayant immigré au cours de la période intercensitaire. Parmi les 0-24 ans nés à l'étranger, 8,9% ont la nationalité luxembourgeoise. Parmi les enfants nés au Luxembourg d'au moins un parent ayant immigré entre 1991 et 2001, 25,6% ont la nationalité luxembourgeoise.
- La structure : comme nous l'avons vu précédemment, l'âge moyen de la population des 0-24 ans en 2001 s'élève à 12,6 ans. Sans l'apport migratoire enregistré sur la période intercensitaire, la structure par âge présenterait un léger vieillissement, passant à 13,4 ans (contre 13,1 en 1991).

Graphique 1.4. Population des 0-24 ans en 2001 issue de l'immigration intercensitaire (1991-2001)

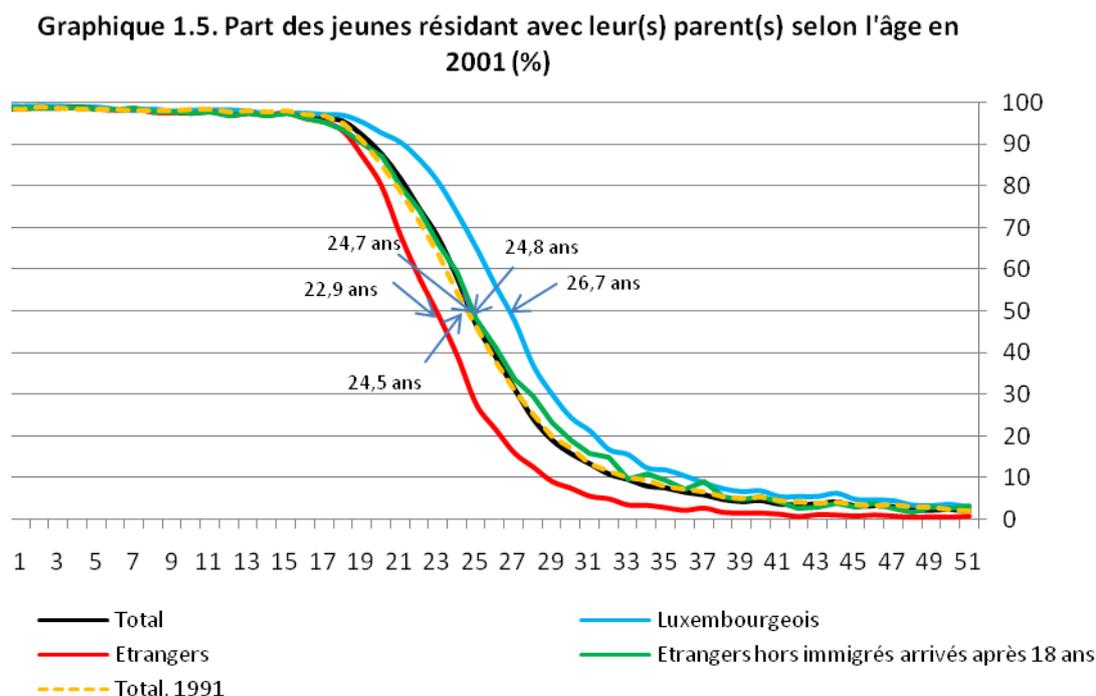


Source : Recensement de la population 2001 (STATEC). Calculs : CEPS/INSTEAD.

B) A 25 ans, la moitié des jeunes vivent encore chez leurs parents.

Les données du recensement nous informent sur la proportion d'enfants vivant avec au moins un de leurs parents. En 2001, ce n'est qu'à partir de l'âge de 25 ans que la proportion de jeunes vivant hors du domicile parental dépasse la proportion de jeunes vivant encore chez leurs parents (l'âge médian). Plus précisément, il fallait attendre l'âge médian de 24 ans et 8 mois (24,7 ans) pour que la proportion d'enfants ayant quitté le domicile parental égale la proportion d'enfants vivant encore chez leurs parents. Sur la période intercensitaire 1991-2001, l'âge médian au départ du domicile parental a présenté une légère augmentation de 2 mois (24,5 ans en 1991).

Luxembourgeois et étrangers ont un comportement différent quant il s'agit de quitter le domicile parental. Les jeunes Luxembourgeois ont tendance à rester plus longtemps chez leurs parents que les jeunes étrangers, même si l'on retire de l'analyse les étrangers arrivés après l'âge de 18 ans, c'est-à-dire les étrangers qui sont probablement venus au Luxembourg sans leurs parents. C'est à l'âge de 26 ans et 8 mois (26,7 ans) que la part de luxembourgeois vivant chez leurs parents égale la part de Luxembourgeois sortis du contexte familial. Parmi les étrangers venus avec leur famille, l'âge médian est de 24 ans et 10 mois (24,8 ans). Les enfants étrangers quittent le domicile parental près de 2 ans plus tôt que les enfants luxembourgeois (cf. graphique 1.5).



Sources : Recensements de la population (STATEC). Calculs : CEPS/INSTEAD.

2. La population des enfants à charge a vieilli

Considérons maintenant les seuls enfants à charge, c'est-à-dire les enfants âgés de moins de 16 ans ou, de 16 et 24 ans si leur statut économique n'est ni « au travail », ni à la recherche d'un emploi. Le nombre d'enfants à charge résidant au Luxembourg est passé de 84 991 individus en 1991 à 108 767 individus en 2001, soit 28,0% de croissance en 10 ans. La proportion d'enfants étrangers enregistre une croissance de 5 points, passant de 33,5% en 1991 à 38,6% en 2001.

La proportion d'enfants à charge a augmenté depuis 1991 en raison de l'allongement de la durée des études (LEJEALLE, p.9). En 1991, 77,7% des moins de 25 ans étaient à charge. Dix ans plus tard, ils sont 85,3%. En d'autres termes, seulement 14,7% des moins de 25 ans étaient actifs en 2001 (au travail ou à la recherche d'un emploi) contre 22,3% en 1991 (cf. tableau 1.12). Le recul de l'âge à l'entrée dans la vie active est assez net. Par exemple, en 1991, 13,4% des jeunes de 24 ans étaient étudiants à charge de leurs parents, contre 25,0% dix ans plus tard.

Tableau 1.12. Proportion d'enfants à charge, selon leur âge en 1991 et 2001 (%)

	1991	2001
0-15 ans	100,0	100,0
16 ans	91,5	93,6
17 ans	83,6	88,7
18 ans	72,1	81,7
19 ans	57,7	73,6
20 ans	44,7	64,1
21 ans	34,3	54,4
22 ans	25,3	42,5
23 ans	19,1	33,3
24 ans	13,4	25,0
Total (0-24 ans)	77,7	85,3

Sources : Recensements de la population (STATEC). Calculs : CEPS/INSTEAD.

Par conséquent, l'âge moyen des enfants à charge a augmenté sur la période 1991-2001, passant de 10,7 ans à 11,1 ans, soit une croissance d'environ 5 mois.

3. Les enfants à charge dans les structures familiales

A) En 2001, 12,3% des enfants à charge vivaient dans un ménage monoparental

Près de neuf enfants sur dix (87,7%) vivaient, lors du recensement de 2001, dans un ménage biparental⁹. Cette proportion est en légère diminution depuis 1991 où elle atteignait 91,1%, ceci en raison de l'augmentation de la monoparentalité.

Ce sont donc de plus en plus d'enfants qui vivent dans un ménage monoparental. En 2001, ils étaient 12,3% contre 8,9% dix ans plus tôt. La part d'enfants vivant dans un ménage monoparental est en augmentation que ce soit :

- dans les ménages dirigés par une femme, passant de 7,3% à 10,0%, les deux configurations familiales confondues (simple et étendue),
- dans les ménages dirigés par un homme, passant de 1,6% à 2,3%,
- dans les étendues familiales (de 2,9% à 3,4%) alors que cette configuration familiale est en net recul dans les ménages biparentaux.

La monoparentalité reste aujourd'hui une histoire de mère. La proportion d'enfants vivant avec leur mère reste stable dans le temps (quatre enfants sur cinq).

Pour ce qui est des autres types de structures familiales :

- En 2001, 12,8% des enfants vivaient dans un ménage biparental étendu contre 16,9% en 1991 (présence dans le ménage d'enfant(s)-adulte(s) ou d'autres personnes apparentées ou non-apparentées au noyau familial).
- Parallèlement à l'augmentation de l'union libre, la part d'enfants vivant avec un couple en union libre est passée de 3,2% en 1991 à 4,3% en 2001.

⁹ D'après les données PSELL3-2004, environ 8% des enfants appartenant à un ménage biparental vivent dans une famille recomposée (BODSON, 2006).

Tableau 1.13. Les enfants dans les structures familiales en 1991 et 2001 (%)

	1991	2001
Ménages biparentaux	91,1	87,7
Couples mariés	71,0	70,6
Couples en union libre	2,1	3,3
Couples mariés avec autres personnes	16,9	12,8
Couples en union libre avec autres personnes	1,1	1,0
Ménages monoparentaux	8,9	12,3
Mères	5,2	7,9
Pères	0,8	1,0
Mères avec autres personnes	2,1	2,1
Pères avec autres personnes	0,8	1,3
Total	100	100

Sources : Recensements de la population (STATEC). Calculs : CEPS/INSTEAD.

B) L'augmentation de la proportion d'enfants à charge vivant dans des fratries nombreuses

Depuis 1991, la proportion d'enfants à charge vivant dans une fratrie de 1 enfant à charge diminue tandis que la proportion d'enfants à charge vivant dans des fratries de 3 enfants à charge ou de 4 enfants à charge ou plus, augmente (cf. tableau 1.14).

La taille d'une fratrie partageant le domicile parental est liée à l'âge des enfants la composant. Les fratries très jeunes ou, à l'inverse, les fratries dont les enfants approcheraient de la vie adulte ont de fortes chances d'être des fratries réduites, dans le premier cas, par la non-arrivée des enfants à naître et, dans le second cas, du fait du départ des enfants-adultes (enfants qui ne sont plus considérés à la charge de leurs parents puisqu'ils sont actifs, occupés ou inoccupés).

L'augmentation de la proportion de fratries de grande taille entre 1991 et 2001 s'explique par le recul de l'âge à la fin des études, déjà évoqué précédemment. Les jeunes restent « enfant à charge » plus longtemps et par conséquent, les fratries sont maintenues plus longtemps à leur taille maximale.

Tableau 1.14. Répartition des enfants à charge selon la taille de la fratrie (%)

	1991	2001
1 enfant	28,6	23,8
2 enfants	46,5	46,2
3 enfants	19,2	22,6
4 enfants ou plus	5,7	7,5
Total	100	100

Sources : Recensements de la population (STATEC). Calculs : CEPS/INSTEAD.

Lecture : 28,6% des enfants à charge vivent dans une fratrie composée d'un seul enfant à charge.

C) Structures familiales et taille de la fratrie résidant au domicile parental sont liées

Le tableau 1.15 présente la répartition des enfants par structure familiale selon la taille de la fratrie. Le changement dans la répartition des enfants intervient principalement au passage de 1 à 2 enfants dans la fratrie. Les tendances observées en 1991 n'ont fait que se confirmer en 2001. Voici les principaux constats :

- Les fratries réduites vivent plus souvent que les autres dans des ménages monoparentaux : en 2001, 20,6% des enfants sans frère ni sœur à charge dans le ménage vivaient dans un ménage monoparental contre 10,7% des enfants d'une fratrie de 2 enfants.
- Les fratries réduites vivent plus souvent que les autres dans des ménages biparentaux étendus : en 2001, 20,2% des enfants sans frère ni sœur à charge dans le ménage vivaient dans un ménage étendu contre 11,4% des enfants appartenant à une fratrie de 2 enfants. Le caractère étendu des ménages est, dans plus de 60% des cas en 2001, la conséquence de la présence d'un enfant-adulte dans le ménage. Ainsi, ces familles ont au moins un enfant à charge en moins (devenu enfant-adulte). La taille de la fratrie (à charge) en est réduite.
- Les fratries réduites vivent plus souvent que les autres avec un couple en union libre : 5,3% des enfants sans frère ni sœur vivent avec un couple en union libre (2001). La proportion diminue de moitié dès que le ménage compte 2 enfants à charge.
- Les enfants appartenant à des fratries de 2 à 4 enfants à charge ou plus vivent très souvent avec un couple marié : de 75,4% à 73,9% des enfants des fratries de 2 à 4 enfants ou plus vivent avec un couple marié (2001). Les proportions sont stables depuis 1991.

Tableau 1.15. Les enfants à charge dans les structures familiales en 1991 et 2001 selon la taille de la fratrie (%)

	1991				2001			
	1	2	3	4+	1	2	3	4+
Couples mariés	57,0	76,9	76,8	74,1	54,0	75,4	76,9	73,9
Couples en union libre	3,4	1,6	1,3	1,9	5,3	2,6	2,4	3,6
Couples mariés avec autres pers.	23,1	13,7	15,3	17,5	18,6	10,7	11,2	12,5
Couples en union libre avec autres pers.	1,7	0,8	0,8	0,9	1,6	0,7	0,8	0,6
Mères	8,0	4,2	3,8	3,5	12,3	7,1	5,7	6,1
Pères	1,4	0,6	0,4	0,4	1,9	0,9	0,6	0,7
Mères avec autres personnes	3,9	1,5	1,1	1,1	4,2	1,6	1,2	1,7
Pères avec autres personnes	1,5	0,6	0,5	0,6	2,2	1,1	1,1	1,0
Total	100							

Sources : Recensements de la population (STATEC). Calculs : CEPS/INSTEAD.

Lecture : En 1991, 57,0% des enfants à charge appartenant à une fratrie d'un enfant à charge vivaient dans un ménage composé d'un couple marié.

D) L'âge de l'enfant et la taille de la fratrie sont liés

Le tableau 1.16 présente à nouveau la répartition des enfants dans les structures familiales, mais cette fois, selon leur âge et non plus selon la taille de la fratrie. Les tendances observées en 2001 et décrites ci-dessous ne sont que la continuité des tendances observées dix ans plus tôt. Les particularités observées en 1991 se sont confirmées en 2001.

- La vie auprès d'un couple marié est le cadre de vie de 50 à 80% des enfants, selon leur âge. Que ce soit en 1991 ou en 2001, la courbe présentant la part d'enfants vivant auprès d'un couple marié, sans autre personne dans le ménage, suit une forme en cloche : la proportion augmente assez vite et atteint son maximum pour les enfants de 5 à 9 ans (76,1% en 2001) puis entame une diminution progressive. Elle est à son minimum parmi les enfants à charge âgés de 20 à 24 ans (57,0% en 2001).
- Le risque pour un enfant de vivre dans un ménage monoparental augmente avec son âge. En 2001, 7,8% des enfants de 1 an vivaient dans un ménage monoparental, simple ou étendu, contre 16,5% des 20-24 ans.
- Les enfants âgés vivent plus souvent que les autres dans une étendue familiale : 24,3% des 20-24 ans vivent dans une étendue familiale contre 8,6 % des enfants de 1 an (2001). Les enfants âgés vivent plus souvent dans des étendues familiales parce que, celles-ci sont principalement composées d'enfants-adultes. Or, il est plus probable pour un enfant de 20-24 ans de vivre avec un frère ou une sœur-adulte (c'est-à-dire un frère ou une sœur entré(e) sur le marché du travail ou à la recherche d'un emploi) que pour un enfant de moins de 5 ans par exemple qui aurait, dans ce cas, 20 ans d'écart au minimum avec son frère ou sa sœur aîné(e).
- Les très jeunes enfants vivent plus fréquemment avec un couple en union libre et donc les fratries en construction : 10,6% des enfants de 1 an vivaient avec un couple en union libre en 2001, que ce soit dans un ménage biparental simple ou étendu, contre 2,1% des enfants à charge âgés de 20 à 24 ans. L'union libre a connu une certaine ampleur depuis 1991 : 6,0% des enfants de 1 an vivaient avec un couple en union libre en 1991, contre 10,6% en 2001. Mais dès 2-4 ans, la part d'enfants vivant dans ce type de ménage baisse : ils ne sont plus que 6,8%. Il semblerait donc que la naissance du premier enfant soit l'évènement déclencheur pour certains couples vivant en union libre de se marier.

Tableau 1.16. Répartition des enfants à charge dans les structures familiales selon l'âge en 1991 et 2001 (%)

	1991						2001					
	1 an	2-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20-24 ans	1 an	2-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20-24 ans
Couples mariés	77,6	79,4	77,9	71,2	60,7	52,3	72,8	75,8	76,1	71,1	64,9	57,0
Couples en union libre	4,6	2,9	2,1	1,6	1,4	0,8	8,7	5,4	3,1	2,5	2,0	1,4
Couples mariés avec autre(s) pers.	10,8	10,5	11,7	16,8	25,5	30,9	8,6	9,2	9,2	11,9	16,9	24,3
Couples en union libre avec autre(s) pers.	1,4	1,4	1,0	0,9	0,9	0,9	1,9	1,4	0,9	0,8	0,7	0,7
Mères	3,0	3,4	4,7	6,0	6,1	7,7	4,1	5,1	7,5	9,2	9,6	9,1
Pères	0,1	0,3	0,6	0,9	1,2	1,8	0,2	0,3	0,6	1,1	1,7	2,0
Mères avec autre(s) personne(s)	1,8	1,4	1,4	1,9	3,2	4,3	1,8	1,4	1,5	2,2	2,6	4,0
Pères avec autre(s) personne(s)	0,7	0,6	0,7	0,8	1,1	1,3	1,7	1,4	1,0	1,3	1,5	1,4
Total	100											

Sources : Recensements de la population (STATEC). Calculs : CEPS/INSTEAD.

CHAPITRE 2. Analyse de l'union libre et des naissances hors mariage

Introduction

Les unions « sans papier » ou libres ont longtemps été stigmatisées dans les sociétés avant d'être considérées comme un nouveau mode de vie conjugale à part entière. Ainsi, depuis quelques décennies, les mentalités ont évolué et, avec les récents changements démographiques (notamment l'augmentation du nombre des divorces), ce type d'union est devenu plus fréquent. L'union libre est désormais socialement acceptable. D'ailleurs, certains pays offrent la possibilité, pour ceux qui le souhaitent, de légaliser ce type d'union. Au Luxembourg, la loi sur le partenariat votée en 2004 en est un exemple. Les préjugés du début s'effacent donc peu à peu, laissant le choix aux jeunes adultes ou aux personnes ayant connu un divorce ou une période de veuvage de s'engager sans grandes formalités légales.

D'abord vue comme une alternative au remariage par un bon nombre de divorcés, l'union libre prend lentement le pas sur le mariage en lui-même. D'ailleurs, plusieurs phénomènes y contribuent. Tout d'abord, l'allongement de la durée des études et les difficultés d'insertion sur le marché du travail favorisent l'allongement de la période de cohabitation et, par là-même, le recul de l'âge moyen au 1^{er} mariage. Ensuite, le meilleur contrôle des naissances, grâce à une contraception plus moderne, contribue aussi à la baisse du nombre de mariages : autrefois, quand les modes de contraception étaient moins développés, le mariage sanctionnait souvent une maternité hors mariage et non désirée. Enfin, la disparition progressive de l'image négative que renvoyaient les naissances dites « illégitimes » à l'époque, et « hors mariage » depuis peu, a permis de véhiculer l'idée selon laquelle le mariage ne constituait plus le préalable obligatoire à une naissance. Les couples qui conçoivent un enfant en dehors du mariage n'étant plus culpabilisés, la part des naissances hors mariage connaît un véritable essor depuis les années 90. Dans ce contexte, on s'aperçoit que, petit à petit, les différences de caractéristiques entre les cohabitants et les mariés s'estompent. Et, même si elle reste toujours minoritaire, l'union libre est finalement perçue comme un nouveau mode de vie conjugale à l'instar du mariage.

Au Luxembourg, l'union libre évolue lentement et reste encore peu répandue par rapport à d'autres pays européens, mais concerne quand même environ un couple sur dix (11%) en 2006 (contre 6% en 1990 et 9% en 1999¹⁰). A titre de comparaison, la France comptait déjà

¹⁰ Ces chiffres sont tirés de l'enquête PSELL (*Panel Socio-Economique Liewen zu Lëtzebuerg*). En 1981, le recensement de la population au Luxembourg estimait le niveau de l'union libre à 2%.

plus de 12% de couples non mariés en 1990, 18% en 1999¹¹ et 21% en 2005. Et, à la même date, les couples non mariés représentaient entre 25% et 30% des couples dans les pays scandinaves¹².

Quelles sont les caractéristiques des individus vivant en couple sans être mariés au Luxembourg en 2006 ? Comment les changements démographiques au Luxembourg ont-ils affecté la vie de couple ? C'est ce que nous nous proposons d'étudier dans la suite de ce rapport. Dans cette analyse, l'union libre est entendue comme le fait de vivre avec un conjoint dans un même logement, sans être marié¹³. Ce sont les données du PSELL (*Panel Socio-Economique Liewen zu Lëtzebuerg*) qui sont analysées ; l'échantillon sur lequel repose l'analyse compte 7600 individus âgés de 18 ans ou plus, tous résidents au Luxembourg.

Section 1. Situation de la vie en couple en 2006

1. Deux personnes sur trois vivent en couple en 2006

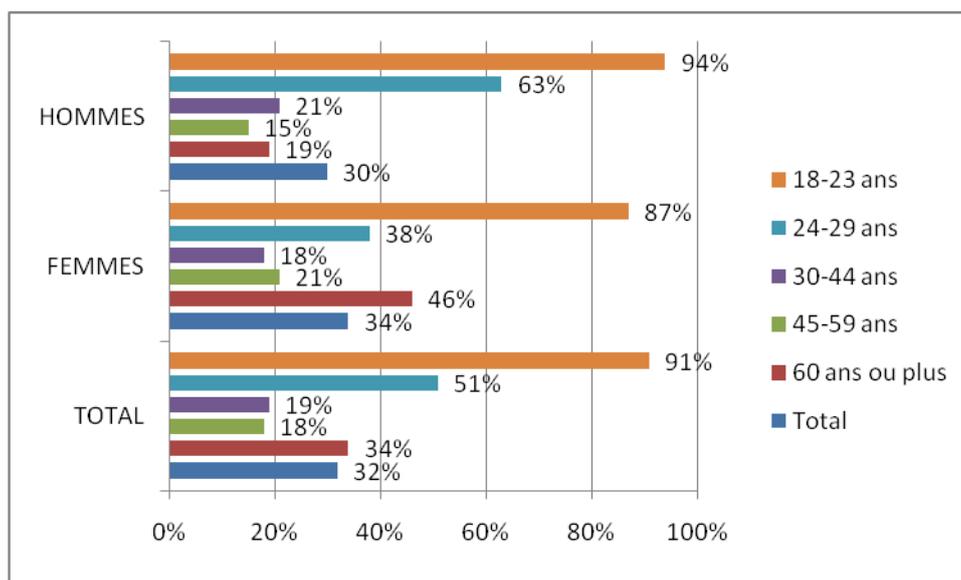
Parmi les individus de 18 ans ou plus, 32% ne vivent pas en couple en 2006 (ce qui ne signifie pas qu'ils sont seuls dans le ménage : ils peuvent par exemple vivre avec un enfant) tandis que 68% déclarent vivre avec un conjoint, qu'ils soient mariés ou en concubinage (union libre).

11 Source : INSEE

12 Source : EU/SILC 2005

¹³ Autrement dit, les réponses sont le résultat d'une auto-déclaration ; et les personnes qui ont un conjoint mais qui résident dans des logements distincts ne sont pas considérées comme vivant en union libre.

Graphique 2.1 : Part des individus de 18 ans ou plus ne vivant pas en couple en 2006, selon leur âge et leur sexe



Source : PSELL-3/EU-SILC

Guide de lecture : 91% des 18-23 ans ne vivaient pas en couple en 2006 : cette part s'élève à 87% pour les hommes et 94% pour les femmes de cette même génération.

On constate, sans surprise, que la très grande majorité des 18-23 ans ne vivent pas en couple (91%) ; les hommes de cette catégorie d'âge vivent plus souvent seuls que les femmes : 94% ne sont ni mariés, ni en concubinage contre 87% des femmes (cf. graphique 2.1). Ceci pourrait s'expliquer en partie par le fait que les hommes se mettent généralement en couple avec des femmes plus jeunes qu'eux. Dès 24 ans, la proportion de personnes vivant seules diminue drastiquement, passant à 51% dans l'ensemble (63% chez les hommes, et 38% chez les femmes).

Parmi les générations plus avancées, la majorité des individus vivent en couple : 81% des 30-44 ans, 82% des 45-59 ans et 66% des 60 ans ou plus. Les différences suivant le sexe sont surtout apparentes au niveau de la génération des individus plus âgés. Ainsi, les femmes de 60 ans ou plus sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes du même âge à déclarer ne pas vivre en couple (46% contre 19% pour les hommes) ; ceci s'explique par le fait que, leur espérance de vie étant plus longue (cf. chapitre 1), le nombre de veuves est plus important que le nombre de veufs.

On observe également quelques différences si l'on étudie la vie en couple selon la nationalité des résidents. Ainsi, sur l'ensemble de la population, la situation des Luxembourgeois diffère de celle des étrangers (cf. tableau 2.1). On recense ainsi proportionnellement plus d'individus ne vivant pas en couple parmi les résidents de nationalité luxembourgeoise (36%) que parmi

les autres résidents (20% pour les Portugais ou 29% pour les résidents belges, français ou allemands¹⁴).

On pourrait penser que ces différences de parts d'individus vivant en couple, selon leur nationalité, tiennent à ce que les structures par âge sont elles-mêmes différentes d'une nationalité à l'autre. Toutefois, lorsqu'on tient compte de cette structure par âge (cf. tableau 2.1), on constate que, dans chacune des classes d'âge, les Luxembourgeois sont toujours proportionnellement nettement plus nombreux que les Portugais à ne pas vivre en couple (par exemple, ils sont respectivement 98% et 65% chez les plus jeunes, et 36% et 20% chez les plus âgés) ; dans les trois classes les plus jeunes, ils sont également proportionnellement plus nombreux que les ressortissants d'un des trois pays frontaliers. Autrement dit, ce comportement différent de mise en couple ne tient donc pas à la différence de structure par âge des diverses nationalités.

¹⁴ Ces trois nationalités ayant un comportement quasiment similaire, nous avons choisi de les regrouper dans un seul groupe, que nous nommerons dans la suite du rapport « résidents des pays frontaliers ».

Tableau 2.1 : Pourcentage d'individus ne vivant pas en couple, selon leur nationalité et leur âge en 2006

Nationalité	Âge	Ne vit pas en couple
Luxembourgeois	18-23 ans	98%
	24-29 ans	66%
	30-44 ans	25%
	45-59 ans	19%
	60 ans ou plus	36%
	Total	36%
Portugais	18-23 ans	65%
	24-29 ans	37%
	30-44 ans	8%
	45-59 ans	8%
	60 ans ou plus	20%
	Total	20%
Français Belges Allemands	18-23 ans	88%
	24-29 ans	37%
	30-44 ans	19%
	45-59 ans	23%
	60 ans ou plus	35%
	Total	29%
Autres	18-23 ans	91%
	24-29 ans	48%
	30-44 ans	15%
	45-59 ans	19%
	60 ans ou plus	21%
	Total	27%
Total	18-23 ans	91%
	24-29 ans	51%
	30-44 ans	19%
	45-59 ans	18%
	60 ans ou plus	34%
	Total	32%

Source : PSELL-3/EU-SILC

Guide de lecture : 36% des Luxembourgeois ne vivent pas en couple en 2006. Parmi les 18-23 ans, on observe que 98% des Luxembourgeois ne vivent pas en couple en 2006, contre 65% des Portugais et 88% des Français, Belges, et Allemands.

Peu de différences significatives sont à souligner concernant la situation de vie en couple selon le plus haut niveau d'études atteint avec succès. Ainsi, si l'on exclut les jeunes n'ayant pas encore terminé leurs études, on observe globalement, c'est-à-dire pour l'ensemble des générations, que 28% des individus les moins diplômés affirment ne pas vivre en couple en 2006 ; cette proportion s'élève à 26% pour les diplômés du secondaire supérieur et à 27% pour ceux du post secondaire. Autrement dit, les comportements de mise en couple sont très semblables à l'égard du niveau de diplôme. Néanmoins, si l'on tient compte de la génération, on constate que, parmi les plus âgés (60 ans ou plus), le fait de ne pas vivre en couple est plus

fréquent parmi ceux qui ont un niveau de formation peu élevé (39% d'entre eux) que parmi ceux qui ont un diplôme du secondaire supérieur (27%) ou de niveau post secondaire (25%). En revanche, chez les plus jeunes, c'est lorsque le diplôme est le moins élevé que la part des individus ne vivant pas en couple est la plus faible.

Tableau 2.1 : Pourcentage d'individus ne vivant pas en couple, selon le plus haut niveau d'étude qu'ils ont atteint avec succès, et leur âge en 2006

Niveau de diplôme	Âge	Ne vit pas en couple
Aucune formation Primaire Secondaire inférieur	18-23 ans	77%
	24-29 ans	39%
	30-44 ans	14%
	45-59 ans	16%
	60 ans ou plus	39%
	Total	28%
Secondaire supérieur	18-23 ans	77%
	24-29 ans	44%
	30-44 ans	22%
	45-59 ans	16%
	60 ans ou plus	27%
	Total	26%
Post secondaire	18-23 ans	*
	24-29 ans	52%
	30-44 ans	21%
	45-59 ans	24%
	60 ans ou plus	25%
	Total	27%
Total **	18-23 ans	78%
	24-29 ans	45%
	30-44 ans	19%
	45-59 ans	18%
	60 ans ou plus	34%
	Total	27%

Source : PSELL-3/EU-SILC

* : les effectifs de cette catégorie sont trop faibles (26) pour que les pourcentages soient commentés

** : La différence de pourcentage global d'individus ne vivant pas en couple par rapport aux sections précédentes vient du fait qu'on exclut ici les individus n'ayant pas encore terminé leurs études.

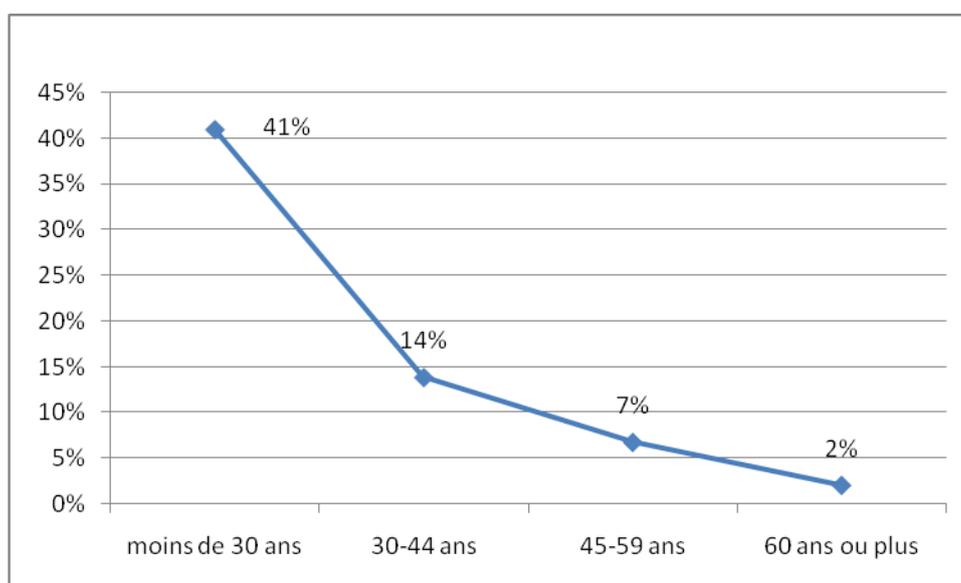
Guide de lecture : en 2006, parmi les individus dont le plus haut niveau d'étude atteint avec succès est un diplôme du post secondaire, 27% déclarent ne pas vivre en couple.

2. Parmi les personnes qui vivent en couple, plus d'une sur dix vit en union libre

Tenant compte uniquement des individus vivant en couple, on observe que les unions libres représentent, en 2006, 11% de toutes les unions et les mariages, 89%.

La proportion d'individus vivant en union libre diminue avec l'augmentation de l'âge de ces derniers. Si, au sein de la générations des moins de 30 ans ¹⁵, plus de 40% des individus en couple vivent en concubinage, ils ne sont déjà plus que 14% parmi les 30-44 ans, pour chuter à 7% et 2% pour les individus âgés de, respectivement, 45-59 ans et 60 ans et plus (cf. graphique 2.1).

Graphique 2.1. Part des individus en couple vivant en union libre en 2006, selon leur classe d'âge



Source : PSELL-3/EU-SILC

Guide de lecture : Parmi les jeunes de moins de 30 ans formant une union en 2006, 41% déclaraient vivre en union libre

Si l'on tient compte simultanément de la nationalité et de la génération, on observe aisément que l'union libre concerne toujours plus les jeunes générations et plus fréquemment les Français, Belges ou Allemands (cf. tableau 2.3). En effet, quand ils vivent en couple, les jeunes résidents venant des pays voisins sont 61% à vivre en union libre contre 50% des Luxembourgeois et 29% des Portugais. Au fil des générations, les différences entre Luxembourgeois et Portugais s'estompent, mais Belges, Français et Allemands apparaissent toujours plus nombreux proportionnellement à vivre en union libre : 21% chez les 30-44 ans (respectivement 11% et 15% des Luxembourgeois et Portugais de la même tranche d'âge), 12% parmi les 45-59 ans (respectivement 7% et 3%) et 4% parmi les 60 ans ou plus (2% des Luxembourgeois).

¹⁵ Les deux premières catégories (18-23 ans et 24-29 ans) ont été regroupées ici, pour que les effectifs, suffisamment élevés, permettent de commenter les résultats.

Tableau 2.3 : Parmi les individus déclarant vivre en couple, part de ceux qui sont en union libre en 2006, selon la génération et la nationalité

	Luxembourgeois	Portugais	Français, Belges, Allemands	Autres	Total
Moins de 30 ans	50%	29%	61%	28%	41%
30-44 ans	11%	15%	22%	15%	14%
45-59 ans	7%	3%	12%	6%	7%
60 ans ou plus	2%	*	4%	1%	2%
Total	9%	14%	21%	10%	11%

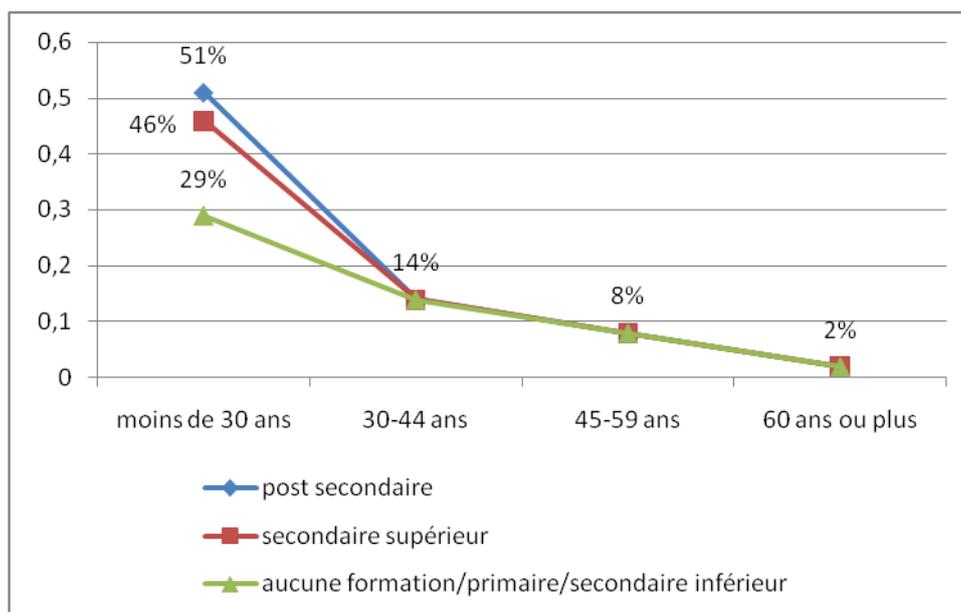
Source : PSELL-3/EU-SILC

Guide de lecture : Parmi les Luxembourgeois de moins de 30 ans formant une union en 2006, 50% déclarent vivre en union libre.

* : les effectifs de cette catégorie sont trop faibles (28) pour que les pourcentages soient commentés

Enfin, selon le niveau de diplôme (parmi ceux qui ne poursuivent plus d'études), c'est parmi les individus les moins diplômés que l'on observe le moins d'unions libres. Globalement, sans distinguer selon la génération, l'union libre concerne, en effet, 9% des moins diplômés, et 13% des diplômés du secondaire supérieur ou des plus diplômés. Mais, en tenant compte de la génération, ce lien entre niveau de diplôme et vie en union libre est à nuancer. En effet, s'il reste très marqué pour les plus jeunes, en parti dû à un décalage dans le calendrier de fin d'études entre les moins diplômés et les plus diplômés, ce lien disparaît en revanche avec l'augmentation de l'âge (cf. graphique 2.3). En l'occurrence, on observe que, pour les plus jeunes (moins de 30 ans), l'union libre est devenue la situation de vie de couple majoritaire parmi les diplômés du post secondaire (51%) ; elle concerne 46% des diplômés du secondaire supérieur de la même génération, et chute à 29% pour les moins diplômés. Ensuite, quel que soit le niveau de diplôme, l'union libre ne concerne plus que 14% des individus de 30-44 ans, 7% des 45-59 ans, et enfin, 2% des 60 ans ou plus.

Graphique 2.3 : Part d'individus en couple vivant en union libre en 2006, selon leur classe d'âge et le plus haut niveau de diplôme atteint avec succès



Source : PSELL-3/EU-SILC

Guide de lecture : Parmi les jeunes sans formation (ou formation primaire, ou du secondaire inférieur) de moins de 30 ans formant une union en 2006, 29% déclaraient vivre en union libre ; cette part s'élève à 46% pour les diplômés du secondaire supérieur, et à 51% pour les diplômés du post secondaire.

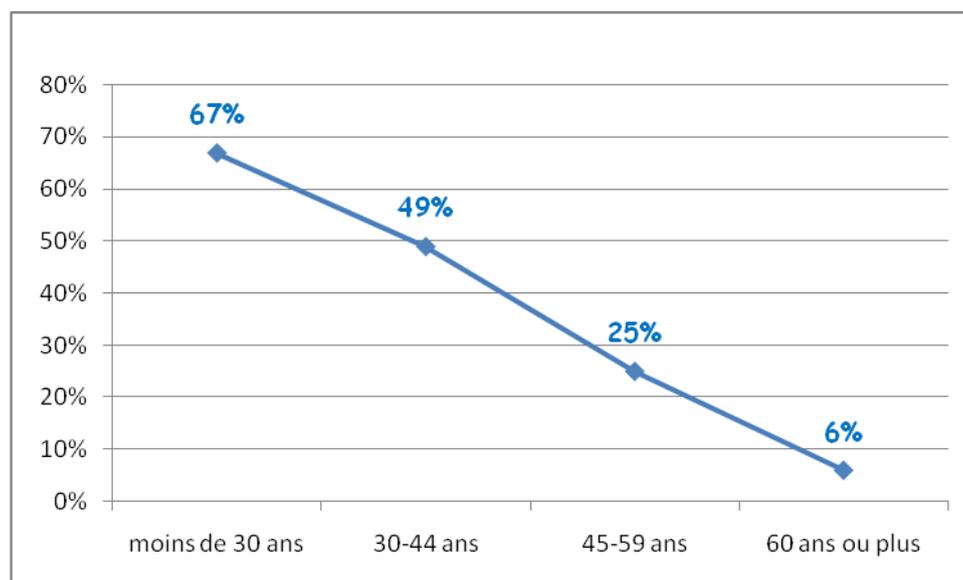
Au vu de ces résultats, il s'avère que l'union est surtout le fait des plus jeunes. Mais cela ne veut pas dire pour autant que les aînés n'ont jamais connu cette forme d'union dans leur jeunesse, car si elle était minoritaire dans les années 70, c'est à partir de cette période que l'union libre a commencé à se diffuser.

3. Parmi les personnes mariées, un quart a auparavant vécu en union libre

Sur l'ensemble des personnes mariées en 2006, 23% ont auparavant vécu en union libre. Ce pourcentage est nettement plus élevé dans les deux générations les plus jeunes (38% et 39% respectivement) ; il diminue ensuite (18% des 45-59 ans) pour ne concerner plus que 4% des 60 ans ou plus. Autrement dit, l'union libre a concerné plus d'un tiers des individus nés après 1960 et ayant choisi ensuite de se marier.

Et, parmi les individus ayant déjà vécu en couple à un moment de leur vie (âgés de 18 ans ou plus), 31% vivent actuellement, ou ont un jour vécu en union libre. Ce pourcentage est très élevé (67%) parmi les plus jeunes (moins de 30 ans), il descend à 49% parmi les 30-44 ans, puis à 25% parmi les 45-59 ans, avant de chuter à 6% pour les individus âgés de 60 ans ou plus (cf. graphique 2.4). Ainsi, le fait d'avoir connu une période de vie en union libre ne serait finalement rare que pour la génération la plus âgée.

Graphique 2.4. Part d'individus ayant vécu en union libre, parmi ceux qui ont déjà été en couple, selon leur classe d'âge en 2006



Source : PSELL-3/EU-SILC

Guide de lecture : Parmi les individus de moins de 30 ans ayant déjà vécu en couple, 67% ont déclaré avoir vécu en union libre.

Section 2. La place de l'union libre dans le temps

Si l'institution officielle du mariage reste le mode le plus fréquent de la situation conjugale, l'union libre connaît pour autant une importance croissante depuis la fin des années 70. Qu'elle soit prise comme une seconde chance après un divorce ou comme un test à la vie de couple pour les célibataires, l'union libre devient de moins en moins stigmatisée. Au Luxembourg, la loi sur le partenariat promulguée en 2004 a contribué à cette moindre stigmatisation, en ouvrant des droits aux concubins, mais le caractère encore trop récent du partenariat ne nous permet pas encore d'en mesurer les effets.

1. L'évolution des formes d'union libre

Au cours des années, le développement de l'union libre a été en partie dû au changement de statut de la cohabitation. Dans les années 70, cette dernière jouait surtout le rôle de test ou prélude au mariage mais elle est devenue, en l'espace de quelques décennies, une forme de vie de couple à part entière, d'où le nom d'union libre.

La typologie des unions libres établie par Villeneuve-Gokalp en 1990 distingue quatre types d'unions libres :

* si la durée de cohabitation est inférieure à trois ans (cohabitation suivie par une rupture), on parle d'unions éphémères ; leur part est restée stable dans le temps (cf. tableau 2.4).

* si la durée de cohabitation est inférieure à trois ans mais qu'un mariage suit cette période, on parle alors de test ou prélude au mariage. Au Luxembourg, ce type de cohabitation a fortement diminué depuis 1970. En analysant les premières unions libres des individus, on constate ainsi que près de la moitié (49%) des unions libres constituées entre 1970 et 1979 formaient un test ou prélude au mariage, alors qu'elles ne sont plus que 27% de celles établies dans les années 2000.

* si la durée de cohabitation est supérieure à trois ans mais s'il n'y a ni mariage ni naissance dans ces trois ans, il s'agit d'unions libres stables sans engagement. Au Luxembourg, c'est à ces unions-là surtout qu'a profité la baisse des préludes au mariage. Ainsi, ce type d'union, qui ne représentait que 16% des unions libres dans les années 70, a doublé dans les années 2000 (33%). Elles représentent d'ailleurs aujourd'hui le type d'union libre le plus fréquent.

* enfin, si la durée de cohabitation est supérieure à trois ans, et s'il y a une naissance au cours de ces trois premières années, alors il s'agit d'unions libres stables avec engagement. Le comportement des individus optant pour ce statut s'apparente fortement à celui des individus qui se marient. Au Luxembourg, l'évolution de ce statut est discontinue : après un recul dans les années 80 et 90, il constitue environ 20% des unions libres dans les années 2000.

Tableau 2.4 : Typologie des premières unions libres selon la date du début de celles-ci

	Date du début de la 1ère union libre			
	1970-1979	1980-1989	1990-1999	Après 2000 *
Prélude ou test au mariage	49%	43%	38%	27%
Union éphémère	14%	10%	13%	18%
Union libre sans engagement	16%	33%	36%	33%
Union libre avec engagement	21%	14%	13%	22%
Total	100%	100%	100%	100%

Source : PSELL-3/EU-SILC

* Les unions libres prises en compte ici ont toutes commencé au plus tard en 2003, ce qui permet de voir leur évolution sur les trois ans suivants, jusqu'en 2006.

Guide de lecture : Parmi les premières unions libres formées dans les années 70, 49% constituaient un test au mariage, 14% ont échoué dans les 3 ans suivant le début d'union, tandis que 21% et 16% sont devenues des relations stables avec ou sans enfant.

2. L'union libre : une alternative au remariage

Avec l'augmentation des divorces dans les années 80, l'union libre est vue désormais de plus en plus souvent comme une alternative au remariage. Les individus divorcés (ainsi que les

séparés et les veufs) semblent de moins en moins enclins à s'engager de nouveau dans une union nécessitant un engagement légal.

Au Luxembourg, le nombre de divorces a été multiplié par plus de 7 entre 1960 et 2006, portant le taux de divortialité¹⁶ à 2,5‰ en 2006 (contre 0,5‰ en 1960). Pour autant, la proportion de remariage n'a fait que diminuer depuis 1970.

En effet, parmi les individus se remettant en couple dans les 6 ans après un 1^{er} divorce¹⁷, 48% se remariaient (sans passer par une période d'union libre) après ce divorce s'il était prononcé dans les années 70 et milieu 80, mais ils n'étaient plus que 34% si le divorce avait lieu dans les années 90 (cf. tableau 2.5).

De plus, même si l'effet est moins marqué, la proportion de remariages après une période intermédiaire d'union libre a également diminué avec le temps. Ainsi, après un divorce prononcé avant le milieu des années 80, 16% des individus se remariaient dans les 3 ans suivant leur remise en couple en union libre ; ils sont 10% passé cette date.

Tableau 2.5 : Répartition des divorcés par type d'union reformée au plus tard six ans après leur divorce, selon la date de ce dernier

	Date du divorce	
	Avant 1985	1985-1999
Après le divorce :		
<i>Remariage non précédé par une période d'union libre</i>	48%	34%
<i>Union libre de plus de 3 ans</i>	31%	51%
<i>Union libre puis remariage dans les 3 ans</i>	16%	10%
<i>Union libre puis rupture dans les 3 ans</i>	6%	5%
Total	100%	100%

Source : PSELL-3/EU-SILC

Guide de lecture : Près de la moitié des unions reformées après un divorce prononcé avant 1985 étaient des remariages. Cette proportion est de 34% si le divorce a eu lieu entre 1985 et 1999.

Parmi les divorcés qui se remettent en couple dans les 6 ans après leur divorce, l'union libre est donc de plus en plus considérée : elle était choisie par 66% de ces personnes lorsqu'elles avaient divorcé entre 1985 et 1999, contre 53% lorsque le divorce avait eu lieu avant 1985.

3. L'union libre, une alternative au premier mariage

Si l'union libre est de plus en plus souvent une alternative choisie par nombre de divorcés, elle constituerait également une alternative pour les ménages qui forment leur première

¹⁶ Ce taux de divortialité ne doit pas être confondu avec l'indicateur conjoncturel de divortialité. Le taux est le rapport entre les divorces de l'année et la population moyenne tandis que l'indicateur révèle un calcul un peu plus complexe : ce dernier indique en effet le nombre de divorces dans une promotion fictive de mariages dont les taux de divorces seraient à chaque durée de mariage égaux à ceux observés l'année considérée.

¹⁷ Plus de six individus sur dix (62%) se remettent en couple dans les 6 ans suivant leur 1^{er} divorce.

union. Le recul de l'âge moyen au 1^{er} mariage, la diminution constante du nombre de premiers mariages, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, ainsi que l'augmentation du nombre de naissances hors mariage tendent à confirmer cette hypothèse.

La première grande évolution apparue vis-à-vis du mariage est le recul non négligeable de l'âge moyen au premier mariage. Deux faits principaux sont à l'origine de ce recul. D'un côté, il s'agit de l'effet de l'allongement des études. Les générations les plus récentes se sont engagées plus souvent dans des études plus longues que celles de leurs aînés. D'un autre côté, s'il était perçu plus comme un engagement traditionnel dans le passé et, quasiment obligatoire pour la formation d'une famille, le mariage semble être devenu aujourd'hui un acte plus réfléchi surtout pour les jeunes. En comparant les âges moyens au premier mariage, on constate ainsi que les individus se marient de plus en plus tard. De nos jours, les individus s'unissent légalement en moyenne 6 ans plus tard que ceux s'étant mariés dans les années 70 ou avant (cf. tableau 2.6). Avant 1969, l'âge moyen au premier mariage était de 24,1 ans environ alors qu'il s'élève à 30,5 ans pour les mariés de 2000 ou après.

Tableau 2.6 : Evolution de l'âge moyen au premier mariage des résidents du Grand-Duché selon la date de formation de celui-ci.

Date du 1er mariage	Avant 1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000 ou après
Age moyen des individus	24,1 ans	23,7 ans	25,7 ans	27,9 ans	30,5 ans

Source : PSELL-3/EU-SILC

Guide de lecture : Dans les années 70, les célibataires se mariant pour la 1^{ère} fois étaient âgés en moyenne de 23,7 ans.

Le deuxième constat concerne le nombre des mariages. On s'aperçoit de deux diminutions : celle du nombre de mariages¹⁸, et celle du nombre de premiers mariages (entre deux conjoints célibataires), la deuxième étant plus rapide que la première (cf. tableau 2.7).

Tableau 2.7 : Evolution de 1960 à nos jours du nombre de premiers mariages

	1960	1970	1980	1990	2000	2006
Mariages	2236	2156	2149	2312	2148	1948
Premiers mariages (deux conjoints célibataires)	2040	1881	1737	1652	1410	1244

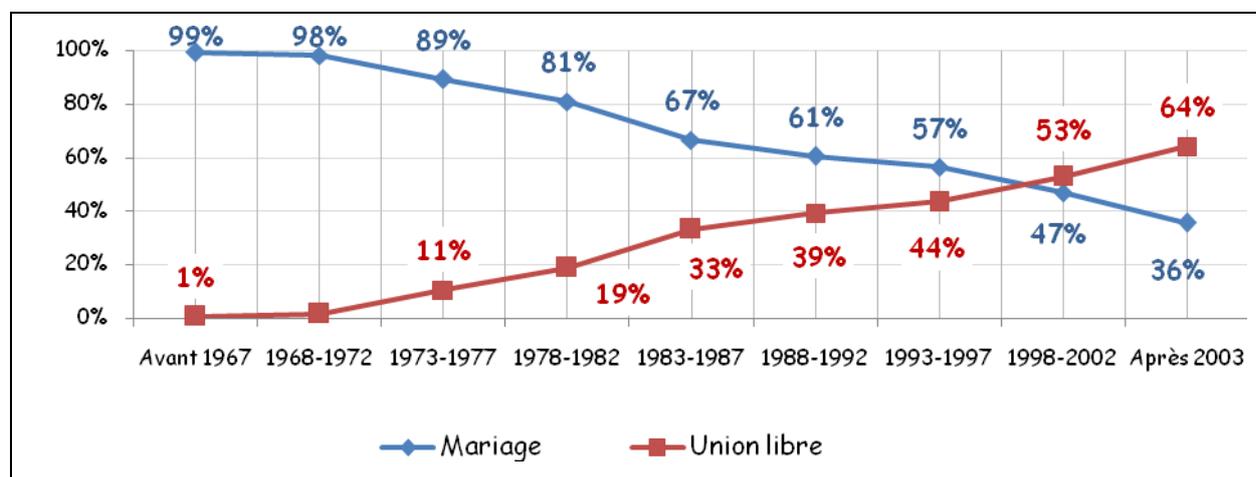
Source : Le Luxembourg en chiffres 2007 STATEC, et Statistiques historiques 1839-1989 STATEC.

Dans ce contexte, et afin de mesurer l'ampleur que l'union libre a prise ces dernières années, nous avons comparé la part de l'union libre et des mariages à la formation de la 1^{ère} mise en couple, selon la date de cette dernière. Ainsi, nous pouvons constater que plus la date de mise en couple est récente, plus la part d'union libre est importante au détriment de celle de mariages. Avant 1967, et au début des années 70, quasiment toutes les premières unions débutaient par un mariage. Par la suite, l'union libre commence à prendre de l'ampleur au

¹⁸ Source : Annuaire statistique 2006, STATEC. Pourtant, sur cette même période, la population générale du Luxembourg a nettement augmenté (passant de 364854 individus en 1980 à 469100 en 2006), augmentant donc la population susceptible de se marier.

milieu des années 80, et surpasse finalement l'union dite légitime à la fin des années 90. Entre 1983 et 1987, l'union libre représentait 33% des formations de premières unions, pour atteindre 53% entre 1998 et 2002 et 64% depuis 2003 (cf. graphique 2.5).

Graphique 2.5 : Part des mariages et unions libres à la 1ère union selon l'époque de formation de cette union



Source : PSELL-3/EU-SILC

Guide de lecture : Entre 1973 et 1977, la part de l'union libre parmi les premières unions formées s'élevait à 11%. Entre 1998 et 2002, les premières unions sont majoritairement des unions libres (53%) au détriment du mariage (47%).

En plus de ces différents constats, l'augmentation des naissances hors mariage confirme la tendance selon laquelle l'union libre deviendrait une forme de vie conjugale à part entière, à l'instar de l'institution matrimoniale, mais à son détriment également.

Observant l'évolution de la part des naissances apparues hors mariage, on constate que de plus en plus de couples n'attendent pas de se marier pour concevoir un enfant (cf. tableau 2.8). Ainsi, stable et marginale avant les années 80 (moins de 6%), la part de naissances hors mariage a connu une croissance continue depuis, représentant respectivement 12,9% des naissances en 1990, 21,9% en 2000 et quasiment 30% des enfants nés en 2006.

Tableau 2.8 : Evolution de la part des naissances vivantes selon la situation du couple de 1950 à 2006

	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Naissances hors mariage (%)	3,4	3,2	4,0	6,0	12,9	21,9	22,3	23,2	25,0	26,1	27,2	28,8
Total des naissances	4401	5019	4411	4169	4936	5723	5459	5345	5303	5452	5371	5514

Source : STATEC

Guide de lecture : En 1950, 3,4% des naissances avaient eu lieu hors mariage. En 2006, cette proportion a atteint 28,8%.

L'évolution de ces naissances hors mariages est plus prononcée pour certaines catégories d'individus. Ainsi, par nationalités, les comportements semblent homogènes en 2003, mais l'évolution de ces comportements est plutôt contrastée¹⁹.

Par exemple, l'augmentation de la part des naissances hors mariage apparaît bien plus marquée parmi les résidents portugais que chez les résidents des autres nationalités. En 1994, 7,5% des enfants portugais naissaient durant une union libre. En 2003, cette part s'élève à plus de 26%. Par comparaison, la part des naissances hors mariage parmi les résidents luxembourgeois a augmenté de 13,9% en 1994 à 26,8% en 2003. Quant aux résidents français, ils sont toujours, quelle que soit l'année, ceux qui ont conçu le plus d'enfants hors mariage depuis 1994, dépassant même la barre des 30% en 2001. Il n'est pas impossible qu'ils aient conservé les comportements des résidents de leur pays. En effet, La France enregistrait déjà en 1995 une part de naissances hors mariage au-delà des 35%, jusqu'à devenir majoritaires en 2006²⁰.

Enfin, on relève que la durée entre la formation de l'union libre et la première naissance rejoint sensiblement la durée jusqu'alors observée entre le début du mariage et la première naissance. En effet, avant 1990, lors de la formation de la première union, la durée entre le début de cette union et la naissance était de 2,5 ans en moyenne s'il s'agissait d'un mariage et 3,7 ans pour une union libre. Après 1990, ces durées convergent et les individus vivant en union libre semblent adopter quasiment les mêmes comportements que les individus mariés. Si l'union est un mariage, la naissance apparaît après 2,1 ans en moyenne, et si c'est une union libre, cette durée s'élève à 2,6 ans.

Section 3. Emergence de l'union libre : quelques explications

Au vu de ces résultats, arrêtons-nous quelques instants sur le contexte et les explications de ces récentes transformations conjugales.

D'un côté, du fait de l'allongement de la durée des études, l'âge moyen de sortie d'études a augmenté de 3 ans sur une période de 40 ans²¹, ce qui incite les jeunes générations à se marier moins ou, en tout cas, moins rapidement. D'un autre côté, le développement de l'activité professionnelle féminine, ainsi que la volonté de plus en plus prononcée des femmes de gagner leur autonomie, incitent ces dernières à s'engager moins vite dans un mariage et dans la maternité. Par exemple, nous avons déjà constaté que l'âge moyen au 1er mariage pour les femmes était passé de 23,1 ans pour celles nées en 1945-49 à 25,2 ans pour celles de la génération 1965-69. Quant à leur âge moyen au premier enfant, il progresse de presque 2 ans

¹⁹ Cf. Langers J., (2004).

²⁰ Source : INSEE

²¹ Par genre, l'allongement est de 4 ans pour les femmes et 2 ans pour les hommes. Cf. VILLERET Anne, LEDUC Kristell, (2005a).

en 20 ans : les femmes nées entre 1945-49 étaient âgées en moyenne de 24,5 ans lorsqu'elles ont eu leur premier enfant, contre 26,2 ans pour les femmes de la génération 1965-69.

Mais ces changements de comportements individuels n'expliquent pas à eux seuls l'évolution constante de l'union libre dans la société d'aujourd'hui. En effet, si le mariage connaît un recul au fil du temps, il faut également souligner que son image s'est aussi quelque peu dégradée depuis les dernières décennies. Avec l'augmentation du nombre de divorces, les jeunes adultes sont nombreux à avoir vécu la séparation de leurs parents, et le mariage n'est donc plus, pour eux, le garant de la solidité du couple. Certains ne souhaitent donc pas reproduire ce modèle, et sont donc moins souvent enclins à s'engager jeunes dans le mariage²².

Enfin, la loi sur le partenariat adoptée en 2004 au Luxembourg²³ a permis la reconnaissance légale d'une autre forme d'union que l'institution matrimoniale. Cette reconnaissance a permis d'ouvrir des droits notamment socio-fiscaux aux cohabitants d'unions non maritales, contribuant encore vraisemblablement au ralentissement des jeunes couples à franchir le cap du mariage.

Tous ces éléments mis ensemble ont permis de mettre fin à la stigmatisation de l'union libre qui, si elle n'était encore qu'un test au mariage dans les années 70, devient progressivement une forme d'union à part entière, qui s'apparente au mariage sans l'engagement légitime (sauf en ce qui concerne le partenariat).

22 Cf. Villeneuve-Gokalp, C. (1990).

23 Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur le partenariat (en novembre 2004), près de 900 partenariats ont été signés (situation au 31/03/2008).

CONCLUSION

L'évolution de la structure des ménages et des formes de vie familiale au Luxembourg depuis les années 1970 nous amène à deux types de constats : l'installation définitive de nouvelles formes de vie dans le paysage familial luxembourgeois et le prolongement de transformations déjà plus anciennes.

D'une part, de nouvelles formes de vie familiale se sont définitivement installées au Luxembourg. Depuis le recensement de 1991, l'allongement de la scolarité, l'union libre, les naissances hors mariage et la recomposition familiale ont modifié le paysage familial.

Les enfants restent à la charge de leurs parents plus longtemps en raison de l'allongement de la durée des études. Par conséquent, la proportion de fratries nombreuses a augmenté. L'âge moyen au départ du domicile parental reste relativement stable. Par contre, les jeunes de moins de 30 ans se mettent plus tardivement en couple, passant d'abord par une période de vie en célibataire.

L'union libre s'installe dans le temps. Elle ne constitue plus un simple test au mariage. En 2006, 1 couple sur 10 vivait en union libre. Cette forme de vie en couple est surtout plébiscitée par les jeunes et les étrangers en provenance d'un pays frontalier. Elle constitue également une alternative au remariage.

Par conséquent, la part des naissances hors mariage a nettement augmenté. En 2006, un peu plus d'une naissance sur quatre avait lieu en dehors du mariage. L'union libre reste un phénomène récent : par conséquent, les enfants résidant dans un ménage dont le couple parental vit en union libre sont surtout des jeunes enfants et ils composent des petites fratries.

La recomposition familiale est un phénomène plus ancien. Il est difficilement perceptible au travers des données existantes. Néanmoins, une estimation a pu être tirée des données EU-SILC/PSELL²⁴. Il y aurait aujourd'hui au Luxembourg environ 5% d'enfants vivant dans un ménage recomposé, c'est-à-dire dans un ménage dans lequel vit au moins un enfant issu d'une union précédente de l'un des conjoints. Mais nous ne disposons pas pour le moment d'information quant à sa progression dans le temps.

Les étendues familiales, c'est-à-dire les ménages composés d'un noyau familial et d'au moins une autre personne sont en recul dans tous les ménages avec enfants sauf dans les ménages monoparentaux. Sur la période 1991-2001, les ménages monoparentaux étendus présentent une légère augmentation. Cette tendance reste faible mais mériterait que l'on s'y intéresse davantage si le phénomène s'installait dans le temps.

D'autre part, plusieurs changements, déjà constatés par le passé, se prolongent.

²⁴ Panel Socio-Economique Liewen zu Letzebuerg, CEPS/INSTEAD, STATEC

La diminution de la taille moyenne des ménages privés, observée depuis le début du XX^e siècle, s'est prolongée jusqu'en 2006. L'apport migratoire, pris dans son ensemble, rehausse légèrement la valeur de l'indicateur. Le Luxembourg se place toutefois dans la moyenne des pays européens. Mais les niveaux inférieurs atteints par ses voisins européens laissent à penser que la réduction de la taille moyenne des ménages se prolongera dans les années à venir aussi pour le Luxembourg.

Cette diminution de la taille moyenne des ménages privés est surtout le résultat d'une nette augmentation de la proportion des ménages d'une personne depuis les années 1970. Hommes et femmes vivent plus souvent seuls, et ce, à tous les âges de la vie adulte.

La proportion d'enfants vivant dans un ménage monoparental continue d'augmenter. La monoparentalité touche toujours autant les femmes.

Les étendues familiales reculent toujours. Cependant, l'augmentation de la proportion d'enfants à charge parmi les 16-24 ans en raison de l'allongement de la durée des études est responsable d'une partie de ce recul. La proportion d'enfants-adultes, qui représentent environ la moitié des personnes menant à l'étendue familiale a, en effet, diminué.

L'allongement de la durée de la vie des hommes et des femmes s'est répercuté sur la durée de vie en couple aux âges avancés. On vit plus longtemps à deux, lorsque le couple dure.

Et demain ?

Au cours des dernières décennies, la structure des ménages et les formes de vie familiale n'ont cessé d'évoluer. Tous les groupes d'âges et toutes les formes de vie familiale sont touchés par ces mouvements. Il y a déjà plus de vingt ans, des démographes et sociologues de la famille remarquaient que la famille et les modes de vie des individus étaient en pleine évolution. Aujourd'hui, la famille n'a pas encore trouvé de nouvelles formes de stabilité. Les transformations sont lentes, mais s'installent dans le temps. Il est aujourd'hui difficile d'avancer des perspectives sur ce que sera la famille dans vingt ans. Le plus probable est le prolongement des tendances observées aujourd'hui.

BIBLIOGRAPHIE

BEAUMEL Catherine, KERJOSS Roselyne, TOULEMON Laurent (1999) Des mariages, des couples et des enfants, dans *Insee première*, n°624, France : INSEE.

BODSON Lucile (2006) Entre *père et mère, beau-père et belle-mère : avec qui vivent les enfants ?* dans *Vivre au Luxembourg*, n°22, Luxembourg : CEPS/INSTEAD.

BREULHEILD Sylviane, GENEVOIS Anne-Sophie (2008) *Portrait des familles monoparentales*, dans *Vivre au Luxembourg*, n°45, Luxembourg : CEPS/INSTEAD.

DAGUET Fabienne (1996) *Mariage, divorce et union libre*, dans *Insee première*, n°482, France : INSEE.

KUEPIE Mathias (2002) *Evolution des configurations familiales des ménages au Luxembourg*, dans *Document PSELL*, n°127, Luxembourg : CEPS/INSTEAD.

LANGERS Jean (2004) *Fécondité et natalité- La projection des flux migratoires au Luxembourg : un casse-tête pour les démographes*, dans *Bulletin du STATEC*, n°7, Luxembourg : STATEC.

LEJEALLE Blandine (2002) *Formation initiale, formation continue et profession*, dans *Cahier PSELL*, n°129, Luxembourg : CEPS/INSTEAD.

ROUSSEL Louis (2002) *L'évolution des familles : une interprétation systémique*, dans *Famille, Permanence et métamorphoses*, France : Editions Sciences Humaines.

STATEC (1976) *Recensement de la population du 31 décembre 1970 : Ménages et familles*, Vol.3, Luxembourg : STATEC.

STATEC (1984) *Recensement général de la population du 31 mars 1981 : Résultats par subdivision territoriale*, Vol.6, Luxembourg : Ministère de l'économie.

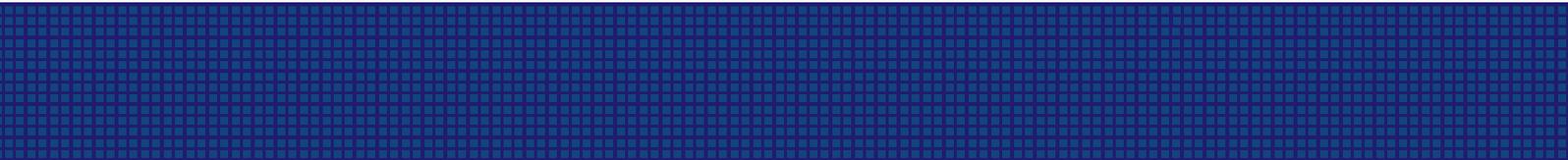
STATEC (1994) *Recensement de la population au 1^{er} mars 1991 : Ménages et familles*, Vol.4, Luxembourg : STATEC.

STATEC (2003) *Recensement de la population 2001 : résultats détaillés*, Luxembourg : STATEC.

VILLENEUVE-GOKALP Catherine (1990) *Du mariage aux unions sans papiers : histoire récente des transformations conjugales*, dans *Population*, vol. 45, n°2, p.265-296, France : INED.

VILLERET Anne, LEDUC Kristell (2005a) *Les moments-clefs de la vie personnelle et familiale*, dans *Vivre au Luxembourg*, n°03, Luxembourg : CEPS/INSTEAD.

VILLERET Anne, LEDUC Kristell (2005b) *Vivre en couple ou vivre seul? Etat de la situation en 2004*, dans *Vivre au Luxembourg*, n°27, Luxembourg : CEPS/INSTEAD.



CEPS
I N S T E A D

B.P. 48
L-4501 Differdange
Tél.: +352 58.58.55-801
www.ceps.lu

